seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service de la culture

02-05

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 1 décembre 2016

POLITIQUE CULTURELLE – SPECTACLE VIVANT – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE ENTRE LA COMMUNE D'AUBERVILLIERS, L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT ET LE « THÉÂTRE DE LA COMMUNE »

La politique culturelle du département de la Seine-Saint-Denis vise à favoriser la production et la diffusion d'œuvres innovantes, reflétant la diversité de la création contemporaine professionnelle et à encourager l'élargissement des publics et l'aménagement culturel du territoire.

En matière de spectacle vivant, cette politique se met en œuvre autour de quatre grands axes :

- le soutien à des lieux de natures différentes mais complémentaires (lieux labellisés et conventionnés par l'État, théâtres de villes pluridisciplinaires et lieux intermédiaires),
- le soutien aux festivals et manifestations départementales,
- le soutien aux équipes artistiques à travers la résidence et l'aide au projet,
- le soutien aux acteurs et projets en réseau.

Cette politique repose de façon significative sur un réseau de lieux à la fois spécifiques et complémentaires les uns des autres. A partir des missions définies par l'État dans le cadre des labels et des conventions, les trois Centres Dramatiques Nationaux (TCA, TGP et NTM), la Maison de la culture de la Seine-Saint-Denis (MC 93) - Scène nationale, le Triton - Scène de Musiques Actuelles, Oposito – Centre National des Arts de la Rue et les deux scènes conventionnées développent chacun des projets singuliers, reposant sur le soutien à la création, la diffusion des œuvres et le développement d'actions en direction des publics.

<u>Théâtre de la Commune (Aubervilliers)</u>

Le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers est dirigé depuis le 1er janvier 2014 par Marie-José Malis, qui a succédé à Didier Bezace.

Les principaux financeurs (la Ville d'Aubervilliers, le Département de la Seine-Saint-Denis, l'État) et le Théâtre de la Commune ont finalisé une nouvelle convention pluripartite d'objectifs et de moyens sur la période 2014-2017. Elle permet de confirmer les engagements réciproques des partenaires et les objectifs prioritaires poursuivis par le théâtre en termes de création, diffusion, accompagnement des artistes, éducation artistique et culturelle et élargissement des publics.

Principalement, le Théâtre de la Commune se donne pour objectif de sonder ce qui fait théâtralité aujourd'hui, et en fait l'objet de questionnement avec les publics.

Cela passe par :

- la mise en œuvre d'un programme de création d'un type nouveau, baptisé *Pièces d'actualités*, dont le but est de travailler sur l'adresse aux gens qui vivent autour du théâtre. Ces pièces sont inspirées par la vie du territoire et des créations d'auteurs vivants.
- un travail avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux, tout en développant des collaborations au niveau départemental et en cherchant des temps de visibilité accrue dans des temps forts et festivals d'envergure (Avignon, festival d'automne à Paris),
- un lien renforcé aux compagnies franciliennes qui se concrétise notamment par la mise en place de la fabrique des 4 chemins dans la salle de répétition du CDN (invitation lancée aux compagnies de mettre en place le cadre d'une autogestion de cette salle et participation à la vie du théâtre par le biais de résidences territoriales, ateliers, rendez-vous réguliers),
- la mise en œuvre d'actions culturelles et d'éducation artistique auprès de publics divers (scolaires, amateurs, jeunesse..) et le développement de partenariats avec les comités d'entreprise, les écoles de formation supérieure, et le tissu associatif local.

L'objet du présent rapport est d'approuver les termes de cette nouvelle convention pour la période 2014-2017.

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver la convention entre le Département, l'État – Ministère de la culture et de la communication (Direction régionale des affaires culturelles), la commune d'Aubervilliers et la SARL « THEATRE DE LA COMMUNE »à Aubervilliers,
- de charger M. le Président du Conseil départemental de signer, ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
la Vice-présidente,

Meriem Derkaoui

CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE
ANNÉES 14-15-16-17

Cette convention de partenariat se situe dans le cadre de la mission confiée à Madame Marie-José Malis à la tête du CDN via le contrat de décentralisation dramatique signé par le Ministre de la Culture et de la Communication pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 prorogeable de plein droit jusqu'au 31 décembre 2017.

Entre
L'État (Ministère de la culture et de la communication), représenté par Monsieur Jean-François Carenco, Préfet de la Région Île-de-France, ci-après désigné sous le terme «l'État»;

Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, représenté par Stéphane Troussel, Président du Conseil Départemental, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération n° adoptée par la Commission Permanente du 2016 ci-après désignée sous le terme «le Département»;

La Ville d'Aubervilliers, représentée par Madame Meriem Derkaoui, Maire de la Ville, dûment habilitée à l'effet de signer les présentes par délibération du 23 juin 2016.

et
Le Théâtre , dont le siège est situé au 2, rue Édouard Poisson 93300 Aubervilliers, SARL, n° de SIRET 331384263000 25 représentée par sa gérante, Marie-José Malis, ci-après désignée sous le terme «CDN».

PREAMBULE

Considérant le projet artistique et culturel du CDN pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 et son rayonnement sur le plan national, régional, départemental et local, conforme à son objet statutaire et approuvé dans le cadre de la nomination de Marie-José Malis à la direction du CDN à compter du 1er janvier 2014;

Considérant la politique conduite par le Ministère de la Culture et de la Communication, en faveur de la création des œuvres de l'art et de l'esprit visant notamment à accroître la mise en valeur du patrimoine, de la création et de la diffusion théâtrale dans les régions.

Considérant la circulaire du 31 août 2010 concernant le label des CDN,

Considérant la politique conduite par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
La politique culturelle du Département vise à favoriser la production et la diffusion d'œuvres innovantes, reflétant la diversité de la création contemporaine professionnelle et à encourager l'élargissement des publics et l'aménagement culturel du territoire.
En matière de spectacle vivant cette politique se met en œuvre autour de quatre grands axes :
- le soutien à des lieux de natures différentes mais complémentaires (équipements labellisés et conventionnés par l'État, théâtres de villes pluridisciplinaires et lieux intermédiaires) ;
- le soutien aux festivals et manifestations départementales ;
- le soutien aux équipes artistiques à travers la résidence et l'aide au projet ;
- le soutien aux acteurs et projets en réseau.

MD
HJH

Considérant la politique conduite par la Ville d'Aubervilliers.

Considérant la volonté de l'ensemble des parties que soit maintenu et poursuivi le développement à Aubervilliers d'un centre dramatique national tel que défini par le décret n° 72-904 du 2 octobre 1972 relatif aux contrats de décentralisation dramatique et de l'arrêté du 23 février 1995 fixant le contrat type de décentralisation dramatique ;

Considérant le contrat de décentralisation signé le 8 juillet 2015 par la Ministre de la Culture et de la Communication et par le directeur du CDN pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, prorogeable de plein droit pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2017.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE I: CADRE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de préciser les actions de création, d'accompagnement des artistes, de diffusion et d'actions culturelles sur la zone définie par le contrat de décentralisation à partir du projet artistique de Marie-José Malis inscrit à l'article 18 du contrat ci-dessus nommé (annexé à la présente convention).

Dans ce cadre, l'ensemble des partenaires publics prenant part au financement global de l'activité du CDN et le CDN déterminent les objectifs suivants:

- confirmer les engagements réciproques de l'État, du Conseil Départemental, de la Ville d'Aubervilliers et du CDN
- préciser les objectifs prioritaires poursuivis sur la période, à savoir les orientations de création, de diffusion, d'accompagnement des artistes, d'éducation artistique et culturelle et d'élargissement des publics portés par le CDN à travers son directeur et l'ensemble de son équipe.
- et d'en préciser les conditions techniques, administratives et financières de mise en œuvre.

Par la présente convention, l'État, le Conseil Départemental et la Ville s'engagent à subventionner annuellement le CDN pour la mise en œuvre de son projet dans le respect des objectifs fixés, pendant la durée de la convention, sous réserve des dispositions prévues à l'article 10

ARTICLE 2: DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par l'ensemble des partenaires pour couvrir la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017

ARTICLE 3: ANNEXES DE LA CONVENTION

Les annexes à la présente convention précisent :

- les budgets prévisionnels 2014, 2015, 2016 et 2017 du projet artistique et culturel affectés à la réalisation de ses objectifs **(cf. annexe 1)**; ces budgets détaillent les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, le cas échéant ceux des établissements publics et des fonds communautaires, les ressources propres et toutes autres ressources;

MP

nJM

- les contributions non financières dont le Théâtre dispose pour la réalisation du projet artistique et culturel mentionné au titre I (mises à disposition de locaux cf. **annexe 2) ;**

- Un organigramme fonctionnel en 2015 (**cf annexe 3**).

Les annexes 1, 2 et 3, 4 et 5 font partie intégrante de la présente convention.

TITRE II : LE PROJET DU CDN ET SA DECLINAISON SUR SON TERRITOIRE

Rappel des objectifs généraux du label de CDN :

- Au moins deux coproductions majoritaires, dites contractuelles, par an sur la durée de la convention ;
- l'apport du théâtre à une coproduction majoritaire doit être supérieur à 1/3 du budget de la production ;
- La fourchette de la marge pour activités / (budget artistique) consacrée aux productions contractuelles devra être précisée (au moins 50%)
- un minimum de 12 représentations pour chacune des coproductions contractuelles la zone d'influence directe du théâtre et de 10 représentations en dehors de cette zone
- l'accueil des spectacles coproduits ou pré-achetés sur des séries suffisamment longues
- l'équilibre entre textes du répertoire et œuvres d'auteurs vivants (en accordant une attention plus particulière aux œuvres contemporaines d'expression francophone): la jauge offerte selon ces deux axes devra être précisée (jauge offerte minimum pour les œuvres d'auteurs vivants);
- la diversité des formes artistiques;
- l'aide à la création et à la diffusion de spectacles destinés au jeune public
- l'organisation interne visant à permettre l'émergence de textes nouveaux
- obligations relatives à l'emploi des artistes interprètes découlant de l'accord professionnel du 26 mai 2003.
- La pérennisation d'un certain nombre d'emplois artistiques

ARTICLE 1 : LES GRANDES LIGNES DU PROJET ARTISTIQUE

ARTICLE 1.1 - LA CREATION

Le CDN se donne pour objectif de sonder ce qui fait la théâtralité aujourd'hui. Et d'en faire l'enjeu de questionnements partagés avec le public.
Il cherche les nouvelles modalités d'adresse théâtrale. Partant, il cherche aussi à mettre à jour les nouvelles modalités de l'art de l'acteur, et de la construction du discours sur la réalité. Il est du côté d'un théâtre qui sert la transformation du réel (anciennement nommée émancipation) et le renforcement de la construction de sujets capables de porter leurs désirs dans un monde.
Dès lors, le CDN pense, comme Meyerhold, que le théâtre doit se voir, que sa forme, ses nouvelles conventions font sa force, sont le signe de la transformation et de la nouveauté à venir, et que c'est cela qui doit être pensé par le public.

A cet effet, il:

- invoque le **répertoire** et démontre comment le répertoire est l'enjeu d'une adresse renouvelée, comment il fabrique de nouveaux acteurs et la constitution d'un public. Marie-José Malis, sa directrice, montera au moins 3 titres du répertoire pendant son mandat. Ces textes sont des textes souvent peu représentés, et mis en scène comme support des nouvelles théories théâtrales explorées par MJ Malis: théâtre et pensée, théâtre adressé, nouvelle théorie de l'acteur etc. Ces textes sont aussi de

MD

MJM

grandes théories sur la subjectivité moderne: qu'est l'homme moderne et sur quoi se fonde sa liberté? Quels sont les nœuds de notre civilisation? les obstacles à percer qui nous sont propres?
Les artistes associés coproduits devraient présenter au moins 3 textes du répertoire durant la durée du mandat, avec la même ambition de réinvention de l'adresse et de la théorie du jeu, à partir de la matrice historique du théâtre. Soit 6 titres du répertoire en 4 ans ;

- coproduit les spectacles des artistes associés, Jonathan Châtel, Catherine Umbdenstock, Laurent Chétouane, Françoise Lepoix, Alain Badiou et Maxime Kurvers ou en résidence avec Jerôme Bel qui, tant sur le plan de la chorégraphie, que sur celui du théâtre, cherchent les nouveaux protocoles de représentation. Au moins 3 créations d'auteurs vivants devraient être portées durant la durée du mandat.

- Initie et coproduit un programme de créations de type nouveau, baptisé pièces d'actualité, dont le but est de travailler littéralement sur l'adresse aux gens qui vivent autour du théâtre. Ces pièces inspirées par la vie du territoire, sont toutes des créations d'auteurs vivants. 12 pièces d'actualité seront programmées sur 4 ans qui permettront d'explorer tout à la fois des contextes et des lieux singuliers selon des modalités et des formats nouveaux.

MD

HJH

ARTICLE 1.2 - LA PRODUCTION

1.2 .1 : les réseaux et partenaires de production et de diffusion

La Commune souhaite avoir une présence régulière pendant les deux principaux festivals français que sont le Festival d'Avignon et le Festival d'Automne. C'est en effet l'occasion d'une visibilité importante pour les créations qui identifient la ligne artistique du CDN.
Le souhait est que cette collaboration puisse même parfois se traduire par un apport en co-production.

Au niveau du réseau national les productions de la directrice Marie-José Malis seront jouées hors zone de siège dans une série de lieux partenaires qui sont en cours de constitution. Cela correspondra à un minimum de 15 représentations.

De même les projets de création des 5 artistes associés sur la période de la convention, sont portés par la Commune en production déléguée. Nous souhaitons à terme que ces spectacles puissent avoir une exploitation d'un minimum de 10 dates en dehors de la zone de siège.

Les pièces d'actualité n'ont pas vocation à tourner puisque leur principe est d'être inspiré par la vie des gens d'Aubervilliers et leur fabrication est souvent intrinsèquement liée à des paramètres de leur territoire de naissance.
Toutefois il nous semble important qu'une des 3 pièces d'actualité de chaque saison, lorsque le propos ou la forme permet à l'objet de s'affranchir du contexte local, puisse faire l'objet d'une tournée d'au moins 10 dates hors siège.

Au niveau international la Commune cherchera à établir des collaborations dès que cela sera possible notamment avec les artistes associés qui travaillent déjà à l'étranger.

Au niveau régional les partenariats se feront avec différents types de structures culturelles et associatives. Ils se feront notamment à l'occasion des pièces d'actualité et pourront aussi s'établir avec des collectivités territoriales.

1.2.1a. Visibilité dans les 2 festivals importants

Festival d'Avignon
Pour les deux éditions 2014 et 2015 du Festival d'Avignon, le CDN sera présent avec 3 spectacles:
2014: Hypérion mis en scène par la directrice Marie-José Malis a été donné pour 7 représentations.

2015:
L'artiste associé Jonathan Châtel présentera *Andréas* pour 7 représentations. Le Festival a été un partenaire important en étant co-producteur dans cette production portée par la Commune et la compagnie Elk de Jonathan Châtel.

La Pièce d'Actualité n°3 mise en scène par Olivier Coulon-Jablonka. Cette pièce a été une production entièrement portée par le CDN et malgré la date de création tardive dans la saison, en mai 15, le Festival d'Avignon a décidé de la programmer, de façon exceptionnelle, pour 3 dates.

Festival d'Automne

Le festival d'Automne est aussi partenaire important avec qui la Commune a renoué.

MD

MJM

En 2014, «Jérôme Bel» de Jérôme Bel a été présenté pour l'ouverture de saison;

En 2015, le Festival d'automne est co-producteur de la production de Jonathan Châtel *Andréas* qui est également co-accueilli à la Commune pour 18 représentations.

Pour cette même édition la collaboration s'est traduite également par l'accueil de la nouvelle création de Jérôme Bel, Gala, pour 3 représentations (coproduction du CDN);

En 2016, Le festival d'Automne et la Commune collaboreront pour l'accueil de la Compagnie de Lucinda Childs, en partenariat avec le Centre National de la Danse et la MC93

1.2.1b Au niveau International

Hypérion a joué à La Comédie de Genève 8 représentations en décembre 2014.

Le CDN sera également présents dans un festival international le Homus Novus à Riga en septembre 2015 avec la pièce d'actualité n°3.

Le spectacle de Laurent Chétouane, artiste associé, *Considering* qui sera créé à l'automne 2015 dans une production déléguée pour son exploitation française, a été créé au Hebbel à Berlin. Son réseau allemand devrait nous permettre d'accéder à une coproduction internationale pour sa dernière création du mandat (2017-2018)

Enfin, nous travaillons à établir des collaborations avec des partenaires étrangers en Belgique et en Suisse, notamment avec le théâtre de Vidy-Lausanne. Les contacts sont pris pour une éventuelle prolongation de la tournée de la Pièce d'actualité N°3 « 81, avenue Victor Hugo » et pour la prochaine création de Maxime Kurvers (2017-2018).

1.2 .1 c - Réseau national

Les créations portées par la Commune seront également présentes dans le réseau national tant pour les créations de Marie-José Malis que pour celles des artistes associés.

Certains partenaires du travail de Marie-José sont anciens et ont réaffirmé leur liens : Jean-Paul Angot à la MC2, Jacky Ohayon au Théâtre Garonne.
D'autres sont nouveaux: le TNS qui a accueilli Hypérion et souhaite continuer à présenter le travail. Des affinités artistiques ont émergé qui permettront la diffusion du travail, comme avec Benoît Lambert au Centre Dramatique de Dijon-Bourgogne, ou Célie Pauthe au CDN de Besançon.

La création de Jonathan Châtel *Andréas*, outre sa présence au Festival d'Avignon et au Festival d'Automne, sera présentée dans un nombre de lieux importants pour une deuxième mis en scène: Tandem S.N. de Douai-Arras, CDN de Caen, CDN de Tours, le Phénix Scène nationale de Valenciennes.

Catherine Umbdenstock développe également son réseau à partir de son implantation alsacienne. La filature de Mulhouse, le CDN de Colmar, celui de Thionville seront des partenaires de sa prochaine création portée par la Commune.

Françoise Lepoix ne dispose pas d'un réseau constitué pour soutenir son travail de création. Son parcours est avant tout celui d'une comédienne. L'objectif est donc de bien accompagner sa création *Comedia Infantil* prévue en 2016 pour permettre une grande visibilité qui permettrait ensuite une diffusion du spectacle.

MD

MJM

1.2 .1 d - Au niveau Régional et départemental

Au niveau local, les collaborations se déclinent sur plusieurs plans:

Au delà des synergies et des liens artistiques qui perdurent avec les partenaires anciens de la compagnie de Marie-José Malis, l'Échangeur de Bagnolet, qui accueille beaucoup d'artistes en lien direct avec le CDN (Pascal Kirsch, Olivier Coulon-Jablonka, La revue Éclair, ...) et le Studio Théâtre de Vitry, nous tentons de construire un réseau de relations à trois niveaux:

Au niveau de la Ville d'Aubervilliers, nous avons conforté les liens du CDN avec le CRR Aubervilliers- La Courneuve avec qui nous travaillons à l'élaboration d'une convention cadre élargie, nous avons permis la circulation des publics avec l'Embarcadère à l'occasion de l'accueil du *Tartuffe* de Benoît Lambert et de la reprise de la Pièce d'actualité n° 3 en 2015. Nous espérons pouvoir continuer cette collaboration ponctuelle pour l'accueil de spectacles nécessitant une jauge importante.

Le programme des pièces d'actualité qui permet aux artistes d'enquêter sur les lieux du territoire nous amènera par ailleurs à créer d'autres types de liens avec des structures nouvelles.
Avec le Foyer de la petite Espagne qui possède un ancien théâtre en cours de réhabilitation. nous avons créé en 2014 la pièce d'actualité n°2 mis en scène par Maguy Marin qui traitait de l'exil espagnol.
Nous envisageons également la création en 2016 dans ce lieu du prochain travail de Françoise Lepoix. Cette collaboration avec l'association de la Faceef nous permet de travailler avec les espagnols qui fréquentent ce lieu et aussi les habitants de ce quartier en plein mutation.

D'autres partenariats sont en cours de définition, notamment avec les laboratoires d'Aubervilliers avec lesquels nous souhaitons collaborer probablement pour une pièce d'actualité d'ici la fin du mandat.

Au niveau départemental, nous souhaitons développer d'ici la fin du mandat des synergies avec plusieurs théâtres de villes du territoire. Pour la pièce d'actualité que nous avons confiée à la Revue Éclair pour l'année 2016, le cadre habituel de travail sera élargi grâce à la participation du CD 93 qui a permis la mise en place d'une résidence départementale. Dans ce cadre, le CDN aura l'opportunité de créer des liens pérennes avec d'autres structures du département, notamment dans les villes de Bagnolet et Épinay-sur-Seine. L'objectif est par ailleurs de bâtir une tournée départementale d'une dizaine de dates.
En 2016, nous souhaitons également réaliser un accueil en coréalisation avec le théâtre de Pantin.

De manière générale, nous poursuivrons les collaborations établies avec les festivals départementaux (RCI) et, dans la mesure du possible, en initierons de nouvelles (création jeune public en réseau, ...).

Enfin, nous initierons en 2016 une nouvelle collaboration avec la Maison de la Culture de Bobigny, dans le cadre de la programmation hors les murs de la nouvelle directrice, avec la coproduction et la coréalisation de la création de Sébastien Derrey, *Amphitryon*, et l'accueil de la Compagnie de danse de Lucinda Childs, en lien également avec le Centre national de la Danse de pantin.
Nous souhaitons faire perdurer ce lien pour l'année 2017 par l'accueil de spectacles et d'artistes en commun, et si possible par la mutualisation des moyens (construction de décors dans les ateliers de la MC93, prêt de matériel, etc)_

MD
MJM

1.2.2: La politique de production et de coproduction majoritaire

Le CDN portera une politique de production et de coproduction majoritaire articulée autour de deux axes clairs

1. Les créations de la directrice et des 5 metteurs en scène associés pour ce premier mandat: 2 productions à minima par année

2. Les pièces d'actualité, au nombre de 2 ou 3 par année qui seront, dès que possible portées en production déléguée par le CDN.

Ce programme visera à consacrer au moins 50% de la marge artistique nette dégagée par le CDN aux productions déléguées et coproductions majoritaires. A l'intérieur de ces 50%, la production de la directrice ne dépassera pas 50% des sommes engagées, l'objectif étant de partager au maximum la capacité de production avec les artistes associés.

1.2.2 a : les productions de la directrice

2014 : création d'*Hypérion*. Production déléguée du CDN- Coproduction, Comédie de Genève, Compagnie La Llevantina, Scène Nationale de Perpignan, Festival d'Avignon:

16 dates au siège et tournée de 31 dates en 2014 et 2015.

2015: *La volupté de l'Honneur*: Production déléguée .12 dates au siège et une tournée de 12 dates minimum en France (CDN de Dijon, CDN de Grenoble, TNS, Théâtre Garonne de Toulouse, CDN de Besançon)

2016: *On ne sait Comment*: Production déléguée. 10 dates au siège.

2017: Une nouvelle création sur un texte contemporain d'*auteur vivant* en coproduction avec le théâtre Garonne.

1.2.2 b Les artistes associés

Quatre metteurs en scène associés et un auteur/philosophe ont été choisis pour les trois premières saisons du mandat: Catherine Umbdenstock, Françoise Lepoix, Jonathan Châtel, Laurent Chétouane, et Alain Badiou.

Par ailleurs un jeune artiste, Maxime Kurvers, rencontré à l'occasion des productions de Jérôme Bel a rejoint le théâtre et ses dispositifs de travail. Il entrera en association à partir de la saison 15-16 à travers une première collaboration.

Enfin, Après l'expérience de Gala, répété et présenté en avant-première en avril 2015, Jérôme Bel a fait une demande d'association artistique à la Commune. Les modalités financières et pratiques de cette association sont à définir, mais elle permettra quoi qu'il en soit d'assurer une présence continue de cet artiste reconnu sur le territoire d'Aubervilliers qui souhaite investir l'outil et les instances de travail mises en place par Marie-José Malis et travailler une prochaine création dans la saison 2016-2017.

Les metteurs en scène présenteront tous au moins un travail pendant ces trois années de conventionnement. Le CDN tentera à cet égard de développer une politique lisible et

MD

MJM

égalitaire prévoyant pour le développement des projets soutenus un minimum de 40.000 euros de coproduction, ainsi que la programmation d'une série longue de représentations, entre 2 et 3 semaines d'exploitation selon les projets développés, soit 12 à 18 représentations au siège.

Globalement, les dépenses nettes de production et d'exploitation des créations des artistes associés s'insèreront, hors tournées dans une fourchette allant de 8 à 12% de la marge artistique nette annuelle en fonction des partenaires envisagés.

La programmation des créations des artistes associés prévisionnelle est la suivante :

Catherine Umbdenstock présentera une reprise de *l'Avare* de PeterLicht d'après Molière (coproduction minoritaire du CDN)

2015 :

Le séminaire d'Alain Badiou, qui se tenait historiquement à L'ENS de la rue D'Ulm sera délocalisé au CDN les lundis soirs à 20h00 à partir de janvier 2015 sur un rythme mensuel. Ces séminaires seront ouverts à tous, et nous souhaitons mêler le public d'Aubervilliers et les élèves des lycées en partenariat avec le CDN au public historique du séminaire.

Jonathan Châtel présentera sa création *Andréas* d'après le Chemin de Damas de Strinberg pour 18 représentations au siège (production déléguée) et tournée en France sur 2015 et 2016 (23 dates);

Laurent Chétouane présentera *Considering*, spectacle de danse, d'après *Sur théâtre de marionnettes* d'Heinrich von Kleist pour 15 représentations au siège (production déléguée) et 2 dates de tournée au théâtre de la vignette de Montpellier en lien avec Montpellier danse.

Jérôme Bel répétera et présentera en avant première sa nouvelle création internationale *Gala* pour trois dates inédites en avril 2015, puis 3 nouvelles dates en septembre 2015.

2016:
Françoise Lepoix présentera *Comédia Infantil* d'après le roman éponyme d'Henning Mankel (production déléguée).

Maxime Kurvers présentera la reprise de son spectacle *Pièces courtes,* créé à la Ménagerie de verre, qui sera portée par le CDN.
Il créera par ailleurs à la rentrée 16 ,un nouveau spectacle Le *Dictionnaire de la Musique*, dont le CDN sera producteur délégué. Plusieurs partenariats importants sont en cours de négociation autour de ce projet qui sera coproduit par la Ménagerie de verre.

Alain Badiou écrira une nouvelle pièce pour la jeunesse qui sera interprété par des élèves d'Aubervilliers en juillet 2016 au CDN puis au festival d'Avignon dans le cadre de la première édition de *nos étés à la Commune*.

2017:
En début d'année 2017,Catherine Umbdenstock présentera sa nouvelle création, *Dom Carlos* de Schiller pour compléter ce premier cycle de travail (production déléguée)

A la rentrée 17, LE CDN portera ou coproduira la nouvelle création de Laurent Chétouane.

MD

MJTH

Jerôme Bel devrait lui aussi présenter en avant-première une nouvelle création de sa compagnie répétée en grande partie au CDN.

1.2.2 c: la production des pièces d'actualité

Ce programme s'inscrit dans la programmation du CDN à hauteur de 2 propositions par année au minimum, principalement sous la forme de productions déléguées du Théâtre de la Commune.

Le cadre de production réservé à ces projets est contraint, situé entre 50.000 et 100.000 euros tout compris pour chaque projet.
Globalement, les dépenses nettes de production de chacune des pièces d'actualité se placeront dans une fourchette allant de 10 à 20 % des dépenses nettes de production et un maximum de 8 % du disponible pour activités de chaque année.

Ces pièces donneront lieu à trois semaines à quatre semaines de répétition et seront présentées selon un schéma de principe pendant deux semaines, soit environ 12 représentations.

Pour les trois années de conventionnement le programme envisagé est le suivant :

2014:

Pièce d'actualité n°1 : *Et le théâtre pour vous, c'est quoi*? Production déléguée
Spectacle de et mis en scène par Laurent Chétouane, artiste associé. 12 représentations.

Pièce d'actualité n°2:*La Casa de España*– Production déléguée
Ecrit et mis en scène par Maguy Marin dans le quartier de la petite Espagne. 12 représentations.

2015:

Pièce d'actualité N° 3 : *81, avenue Victor Hugo à Aubervilliers* – Production déléguée
Écrit par Olivier Coulon-Jablonka, Barbara Métais-Chastanier et Camille Plagnet.
Mis en scène par Olivier Coulon-Jablonka. 12 représentations à la création + 7 représentation en reprise au siège et tournée (festival d'avignon, festival X de Riga, festival Y de Marseille,...)

Pièce d'actualité n°4 : Europe : visite à domicile - Coproduction minoritaire
Rimini Protokoll- 28 représentations en appartements à Aubervilliers et alentours.

2016:

Pièce d'actualité n°5: Hamlet Kébab - Production déléguée
Adaptation et mise en scène: Rodrigo Garcia: 4 représentations dans un Kebab d'Aubervilliers retransmises en direct au MK2 Bibbliotthèque.

Pièce d'actualité n°6 Kairos : Coproduction majoritaire
Écrit et mis en scène par Bruno Meyssat: 12 représentations au siège.

Pièce d'actualité n° 7 : Le cercle des papillons et des abeilles – production déléguée
Écrit et mis en scène par la revue éclair dans le cadre de leur résidence soutenue par le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis. 12 représentations au siège et tournée dans le 93 en 2017

MD

MJh

2017 :

L'année 2017 sera une année d'élection présidentielle. Nous avons décidé de mettre les pièces d'actualité sous le sceau de cette question: où est la puissance populaire aujourd'hui? Quelles sont les situations locales porteuses de cette capacité populaire à penser et à traiter les questions de la vie, du travail, de l'éducation, de la santé, du logement etc. ? Qu'est-ce qui peut orienter et renforcer cette capacité?

Pièce d'actualité N°8
Nous avons demandé à Sophie Wahnich, historienne de la Révolution française, d'écrire l'une de ces pièces. Elle procèdera par un travail d'enquêtes auprès de la population d'Aubervilliers. Ces enquêtes seront menées par les membres du laboratoire qu'anime S. Wahnich au CNRS et à L'EHESS: anthropologues, sociologues, historiens etc. La puissance populaire actuelle sera sondée au prisme des textes fondateurs de la Révolution Française.

Pièce d'actualité n°9

Une autre pièce d'actualité sera écrite par MJ Malis et les membres de la brigade de La Commune. Brigade qui travaille à réinventer le lieu public de théâtre comme lieu de délibération populaire et à mettre au point une idée nouvelle de l'enquête, et de la rencontre avec les gens. Ce sera le lieu d'apparition de la Brigade et de l'alliance nouvelle qu'elle aura permise entre le théâtre et les gens.

Pièce d'actualité n°10

Alain Badiou devrait écrire la 3eme pièce d'actualité de ce programme. Certainement en résonance avec les élections et ce qu'elle permettront de penser.

1.2.2.d: Le lien aux compagnies et la Fabrique des 4 chemins

Pour 7 compagnies et artistes qui l'avaient sollicité, le CDN a mis en place «la fabrique des 4 chemins» dans sa salle de répétitions. C'est pour une durée de deux ans une invitation lancée aux compagnies de mettre en place les cadres d'une autogestion de cette salle; avec calendrier géré en autonomie, mise en place de mutualisation de moyens administratifs et de gestion, protocoles d'échanges artistiques, et participation à la vie du théâtre par le biais de résidences territoriales, ateliers, rendez-vous réguliers avec la direction pour le suivi du travail artistique mené par les compagnies etc.

Par ailleurs le CDN fournira à la fabrique des compagnies un apport financier minimum de 15000 € par an sur les trois années de conventionnement
Le CDN reçoit les compagnies qui le sollicitent, notamment les compagnies franciliennes selon un protocole qui tente d'être précis:
- réponse quasi systématique aux courriers reçus, avec invitation à faire connaissance autour du travail des compagnies
- 1ère rencontre autour du travail (spectacle, répétitions, travail en cours, lecture etc.): au moins 60 rdv par an de cette espèce.
- 2ème rencontre avec «retours» artistiques de la part de Marie-José Malis et Frédéric Sacard;
- 3ème, mise en place le cas échéant d'un plan de soutien : qui va du prêt de salle à des accords de diffusion.

Les compagnies du territoire qui l'ont sollicité ont toutes été reçues par le CDN. La direction va voir le travail et établit un traitement des demandes ou un dialogue selon les modalités

MD
MJM

décrites plus haut (dialogue artistique, soutien technique, décision de partenariat de diffusion etc.)

La question du compagnonnage avec des équipes susceptibles de diriger un jour un CDN est centrale dans le projet du Théâtre de la Commune. Elle a fait l'objet d'une déclaration dans le projet de candidature à la direction du lieu. Les artistes associés ont été choisis pour que nous puissions « partager avec eux l'expérience d'une direction », les former à l'exercice et leur permettre de « concevoir par confrontation dialectique avec nous leur propre modèle »: Jonathan Châtel, Catherine Umbdenstock sont manifestement concernés et nous les invitons à partager avec nous beaucoup des interrogations sur les enjeux d'une direction et sur les caractéristiques de l'administration d'un théâtre.
Nous avons par ailleurs une politique d'accueil de stagiaire : 2 par an au moins avec lesquels nous partageons aussi la quasi-totalité de nos espaces de conception et de décision.

Par ailleurs, toutes les questions pragmatiques et principielles que pose la constitution d'un lieu public de théâtre, sont débattues dans une instance beaucoup plus large que nous avons baptisée «la brigade de la Commune». Qui réunit en séances plénières 70 personnes. Cette brigade travaille sur les questions de constitution d'un public, constitution d'une confrérie artistique qui partage ses questions esthétiques et systémiques, sur les enjeux de la transmission et de la recherche. Les travaux de cette brigade seront rendus publics avant la fin du mandat. La brigade se réunit 2 fois par mois. Elle rassemble au moins 30 jeunes artistes en cours de professionnalisation ou déjà repérés, des étudiants en arts, des spectateurs et intellectuels.

« Permettre que nos mandats livrent de nouveaux modèles pensables pour tous » était un des grands objectifs du projet de Marie-josé Malis.

ARTICLE 1.3 : LA PROGRAMMATION

Pendant les 4 années du projet, l'objectif est d'avoir à la fois et une jauge offerte et un nombre de levers de rideau stables autour de 30.000 places et 180 levers de rideau,
Nous prévoyons à 4 ans l'offre moyenne suivante :

Données d'activités par saison	2012-2013 (N-1)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre prévisionnel de spectacles offerts	14	14	15	20	20
Dont créations	1	2	4	4	4
Nombre prévisionnel de représentations	155	137	166	180	180
Jauge prévisionnelle totale offerte au siège	32154	25534	30600	31000	31000

La programmation est structurée selon les principes forts du projet. Les volumes envisagés pour les quatre saisons du conventionnement sont les suivants

1.3.1 La production

MD
MJM

C'est la production qui oriente la construction de la saison. Les moyens de production sont concentrés et partagées.

Ils sont concentrés, pour créer du dynamisme et permettre au CDN d'être un véritable lieu de production, qui puisse être à l'initiative de certains projets.
Ils sont partagés, car ces moyens de production sont affectés à des créations portées par plusieurs artistes.

Chaque année il y a une ou deux co-productions des artistes associés. Ajoutés aux pièces d'actualité cela permet qu'à chaque saison il y ait 4 ou 5 créations mises en scène par des artistes autre que la directrice Marie-José Malis, qui présentera quant à elle une création ou une reprise par an pendant la période de conventionnement.

Cette politique permettra de présenter chaque année à minima 50 représentations de nouvelles productions de la directrice, des artistes associés et des pièces d'actualité.

1.3.2 L'accueil

A partir de ces projets de création, le choix des spectacles en diffusion se fait dans une logique de complémentarité. Une volonté tout d'abord de rendre compte des enjeux de la création théâtrale contemporaine en présentant des démarches artistiques qui s'inscrivent dans des directions théâtrales différentes et qui s'éclairent les unes en regard des autres.

Cette complémentarité permettra en outre de veiller au respect des équilibres suivants:

- Présence du répertoire français (Il ne s'agit pas d'une préoccupation patrimoniale mais bien plutôt de montrer que le médium théâtral dans ses formes historiques peut être encore en prise avec des enjeux de la modernité);

- Présence des différentes générations de metteur en scène et d'équipes artistiques, des artistes confirmés et émergents;

- Attention particulière aux projets issus du territoire et de l'Île-de-France, en lien ou non avec les instances de travail internes (la Fabrique des 4 chemins, les Brigades)

- Parité Hommes/femmes;

- Présence pour chaque saison d'un spectacle étranger au minimum, pour mieux appréhender la façon dont le théâtre s'adresse aux gens dans des situations et contextes différents des nôtres à l'heure où les enjeux de la mondialisation concernent aussi le spectacle vivant;

- La ville d'Aubervilliers développe une programmation «jeune public» notamment à l'espace Renaudie. Le CDN veille à s'inscrire de façon complémentaire à cette offre en présentant chaque saison 3 spectacles «jeune public».
  A partir de 2016, le CDN et la Ville d'Aubervilliers collaboreront à l'accueil d'un spectacle jeune public de «grande forme» prévoyant un apport de coproduction du CDN
  A chaque fois seront privilégiés des registres différents qui témoignent de la richesse des esthétiques qui sont aujourd'hui à l'œuvre dans la création « jeune public ».
  Chacun des spectacles est présenté pour une série entre 6 et 8 représentations. .

Le principe établi est d'accueillir entre 7 et 10 spectacles par année dont 3 spectacles destinés au jeune public.

MD

MTM

Le nombre de représentations total pour les spectacles accueillis variera entre 70 et 90 en fonction des équilibres annuels et des propositions. Au moins 20 représentations parmi ce nombre seront destinées au jeune public.

Dans la mesure du possible, et en dehors des spectacles présentés en ouverture de saison ou sur des protocoles particulier interdisant une exploitation longue, le CDN tentera de programmer les spectacles accueillis sur des séries suffisamment longues pour permettre au l'élargissement des publics et l'installation des artistes dans le lieu.
Globalement, les représentations programmées par le CDN dans le cadre de l'accueil d'artistes et de compagnies varieront entre 45 et 60% des représentations prévues au siège.

En ce qui concerne les dépenses liées à l'accueil, le CDN s'emploiera à respecter les équilibres impartis par l'accord du 26 mai 2006, soit au maximum environ 35% de la dépense totale d'activité.

2014 :
9 propositions- 3 spectacles jeune public
83 représentations dont 27 pour le jeune public sur un total de 156 représentations au siège (53% des représentations au siège).
25% de la dépense d'activités du CDN

2015 :
7 propositions dont 3 spectacles destinés au jeune public et un spectacle étranger (Argentine)
83 représentations dont 26 pour le jeune public sur un total de 185 représentations au siège (45% des représentations au siège)
33% de la dépense d'activités du CDN

2016 :
10 propositions différentes - 3 spectacles jeune public
4 spectacles étrangers (Italie/ Allemagne/Grande Bretagne/ États-Unis)
Environ 80 représentations dont 20 pour le jeune public sur environ 160 représentations au siège (50% des représentations au siège)
35% de la dépense d'activités du CDN

2017 :
L'équilibre se construira sur des bases similaires, à savoir environ 80 représentations au siège et une dizaine de propositions différentes dont deux étrangères et 3 destinées au jeune public.

ARTICLE 1.4 : LA DIFFUSION DES PRODUCTIONS

Cf article 1.2.1 (les réseaux et partenaires de production et de diffusion)

L'objectif du CDN est de parvenir à l'horizon 2016 et 2017 à tourner en moyenne les spectacles produits ou coproduits majoritairement, hors pièces d'actualité, pour 15 à 30 dates.
Pour les pièces d'actualité, nous chercherons à tourner l'une d'entre elle chaque saison pour un minimum de 10 à 15 dates.

2014:
Diffusion *d'Hypérion*: festival d'Avignon et tournée française: 16 dates

2015

MD

Suite tournée *d'Hypérion* : 15 dates françaises
Tournée *d'Andréas de* Jonathan Châtel: 16 dates en Avignon et en France
Pièce d'Actualité n°3: 7 dates prévisionnelles en festival : 3 en Avignon/3 à Riga/ 1 à Marseille.

2016
Suite de la tournée française d'Andréas: 11 dates confirmées
Tournée *Considering*: 5 dates confirmées.
Tournée française de *La Volupté de l'Honneur*: 15 dates prévisionnelles

2017 :
Tournée en région parisienne de la Pièce d'actualité de la Revue Eclair;
Tournée de *Dom Carlos* de Catherine Umbdenstock;
Tournée du diptyque *Pièces courtes* et *Dictionnaire de la Musique* de Maxime Kurvers
Tournée de la nouvelle création de Jérôme Bel

MD
MJM

ARTICLE 2 : PARTENARIATS ET DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

ARTICLE 2.1 TYPOLOGIES DE SPECTATEURS

2.1.1 albertivillariens:

a) il existe un public historique de ce théâtre, militant, très attaché à la direction précédente, composé principalement de personnes âgées, issues des classes moyennes. Ce public est en baisse sensible. L'objectif est de le reconquérir d'ici 3 ans ;

b) Un nouveau public de classes moyennes, plus jeune, enseignants, cadres de services sociaux, éducatifs ou culturels, professions libérales, nous a rejoint avec enthousiasme ;

c) Les pièces d'actualité, les actions culturelles, les actions avec les lycées qui ne sont pas seulement des actions classiques (construction de colloques avec le lycée Le Corbusier, saisine au CESE avec ce même lycée etc.) les ateliers amateurs, ont amené au théâtre un public issu des populations pauvres, souvent étrangers. Ce public est très visible au théâtre et caractérise notre audience : présence des parents d'élèves au séminaire d'Alain Badiou, grande mixité des spectateurs produits par nos pièces d'actualité ;

d) Les publics scolaires sont nombreux, lycéens, collégiens, écoles primaires. De nouveaux enseignants qui n'avaient pas jusqu'alors fait du théâtre leur partenaire culturel (et choisissaient plutôt de travailler avec La Colline, le 104 etc.) établissent avec nous des parcours de spectateurs pour leurs élèves. De nouveaux établissements sont ainsi concernés: lycée JPTimbaud, SEGPA du Bourget;

2.1.2 séquano-dyonisiens :

a) Un public issu de Saint-Denis, Pantin, Les Lilas, Bagnolet, Montreuil etc. fréquente notre théâtre. Le public plus âgé a nettement baissé. Il s'est renouvelé par l'arrivée très identifiable d'un public plus jeune, souvent issue des milieux éducatifs, culturels et artistiques ou des professions libérales;

b) Le théâtre de la Commune accueille l'initiative de «Forum hors les murs» qui rassemble les anciens spectateurs militants du Forum-Scène Conventionnée de Blanc-Mesnil ;

c) Le théâtre accueille beaucoup d'étudiants de Saint-Denis Paris VIII. Le partenariat avec les études théâtrales est fort et ira en s'amplifiant (projet de création d'une formation).

2.1.3 francilien et au-delà:

a) Ce qui caractérise, avec le public local, le public de notre théâtre, c'est la présence des grands amateurs de théâtre franciliens: public professionnel ou non, très repérable dans les scènes franciliennes, qui affirme revenir assidûment dans nos murs avec plaisir;

MD
MJM

b) La jeunesse du public est aussi très remarquable : jeunesse artistique, étudiante. Le CDN a bâti de nombreux partenariats avec Paris 1, Paris 7, Paris 13, Paris 3, Paris 8 les beaux-Arts, le conservatoire national, l'EAC, l'Ens-Ulm etc.

Il a organisé et organisera deux à trois colloques de recherche par an avec ces universités, en préparation aussi du campus Condorcet.

2.1.4 Objectifs de fréquentation:

Compte tenu du changement radical de programmation et de ligne artistique, les objectifs de fréquentation du CDN restent volontairement modestes sur le premier mandat.

Pour mémoire la dernière saison de la direction de Didier Bezace avait déjà vu une érosion du public historique du théâtre et aboutit aux résultats suivants:

68% de fréquentation globale, 47% de fréquentation payante, 20 % de fréquentation de moins de 30 ans et 39 % de fréquentation de la zone d'influence du CDN (93)
19800 spectateurs et 116.000 e de recettes HT de billetterie

Le CDN mettra tout en œuvre pour aboutir aux objectifs moyens suivants qui seront mesurés à l'aide d'outils mis en place ...

2014-2015:
60% de fréquentation globale
40% de fréquentation payante
20% de fréquentation de moins de 30 ans
30% de fréquentation de la zone d'influence du CDN, soit Aubervilliers et la Seine Saint-Denis.
20.000 spectateurs (hors manifestations annexes) et 115.000 € de recette HT de billetterie

2015-2016:
70% de fréquentation globale
45% de fréquentation payante dont 7% en tarifs pleins
25% de fréquentation de moins de 30 ans
35% de fréquentation de la zone d'influence du CDN, soit Aubervilliers et la Seine Saint-Denis.
22.000 spectateurs (hors manifestations annexes) et 130.000 € de recettes de billetterie

2016-2017:
75% de fréquentation globale;
55% de fréquentation payante dont 10% en tarifs pleins
30% de fréquentation de moins de 30 ans;
40% de fréquentation de la zone d'influence du CDN, soit Aubervilliers et la Seine Saint-Denis.
24.000 spectateurs (hors manifestations annexes) et 145.000 € de recettes HT de billetterie

ARTICLE II.2 LES ACTIONS CULTURELLES ET D'EDUCATION ARTISTIQUE AUPRES DES PUBLICS:

II.2.1. le Service éducatif et les actions envers les amateurs:

Dispositifs scolaires

MD
MJM

Le CDN est partenaire historique des options théâtre de spécialité et facultative au Lycée Lamartine (Paris 09), et de l'option théâtre facultative du Lycée Le Corbusier à Aubervilliers.
Le CDN est également partenaire du Lycée Henri Wallon avec lequel un dispositif parcours des arts est mis en place pour les élèves de l'option Arts plastiques.
Il met en place une résidence territoriale avec le lycée technique Jean-Pierre Timbaud (nouveau partenaire).
Il met en place une action éducative innovante avec la classe SEGPA du collège Jean Moulin à Aubervilliers.
Il poursuit son travail avec les collèges et les lycées d'Aubervilliers (visite du théâtre, préparation aux spectacles, découvertes des différents métiers...)
Il s'intègre aux différents dispositifs proposés par le Département pour développer l'éducation artistique et culturelle dans les collèges (parcours CAC, résidences In Situ, Résidence territoriale d'artistes...)

Le CDN est partenaire de l'ANRAT pour le dispositif Transvers'arts.
Il collabore avec l'association Citoyenneté Jeunesse pour organiser la venue au théâtre des collégiens et lycéens du département à travers différents parcours conçus avec les enseignants.

Une nouvelle équipe d'intervenants a été constituée. Elle est composée de collaborateurs artistiques proches de la directrice et des artistes associés.
Cette équipe se réunit tous les deux mois, en présence des enseignants volontaires, pour travailler sous forme d'ateliers d'une journée, sur les questions:

- du binôme enseignant-artiste
- de la pédagogie par l'exercice: échange de méthode, invention d'exercices etc.

Ateliers amateurs: le CDN met en place des ateliers amateurs, animés par la directrice et des artistes interprètes proches: 60 heures par an.

Dispositifs péri-scolaire et innovants:

a) le dispositif ATOM: avec les élèves de terminale du Lycée Le Corbusier, plusieurs samedis matins au théâtre (30 h environ) pour un travail mené avec des étudiants, artistes, membres du personnel du théâtre, sur la question: qu'est-ce qu'apprendre ?
b) dispositif THELEME (40h) Lycée Le Corbusier toujours: construction du projet « L'anthopologie pour tous»: colloques, stages avec les enseignants, sur l'introduction de l'anthropologie, ses méthodes, sa vision du monde, au sein de l'école. En partenariat avec les élèves, les enseignants, les artistes du CDN, et les plus grands anthropologues vivants: Jean-Loïc le Quellec, Bernard Lahire, Barbara Cassin, Maurice Godelier, Etienne Descola etc.
c) Suite du Colloque : une formation associant professeurs, parents et élèves « L'universel du respect » en partenariat avec le Lycée Le Corbusier (novembre 2015)

d) Le dispositif *«Nos étés à la Commune»* initié sur l'année scolaire 2015-2016 ambitionne d'ouvrir le théâtre à la population et à la jeunesse d'Aubervilliers et du département dans la première quinzaine de juillet, au moment où l'offre se raréfie avec l'été qui commence.

Pour sa première édition, l'idée est de créer un grand événement populaire à l'occasion de l'Eurofoot en juillet 2016, en ouvrant les portes du théâtre à la jeunesse du département sur un programme d'art, de culture, de philosophie et de sports pratiqués en commun.
Il s'agit d'actualiser les principes fondateurs des grands festivals de la décentralisation.

MD
MJM

Ce programme s'achèvera à l'été par un programme dense de lectures, de spectacles destinés au jeune public et de grandes conférences de philosophie au moment des phases finales de l'euro foot et parallèlement à la retransmission gratuite des matchs dans la grande salle .
Dès la fin de l'année 2015 et pendant toute l'année scolaire 2015- 2016, des ateliers de pratique théâtrale , des conférence et ateliers de philosophie pour la préparation au bac, et la création au printemps d'une troupe de jeunes acteurs prépareront l'événement en partenariat avec les établissements scolaires et les professeurs du département.

II.2.2 Les partenariats et relais auprès du public

1. les actifs: CE et autre relais

Le CDN est membre du réseau Ticket-Théâtre(s) qui a pour but de sensibiliser les comités d'entreprises et associations à la création contemporaine. Dans ce cadre, de nombreux forums ont lieu chaque année au sein d'entreprises d'île de France (Axens, Thales, Renault, Air France, Plaine Commune, AG2R, MBDA...), permettant d'aller à la rencontre des salariés et de leur faire découvrir la programmation de notre structure. Par ailleurs, le réseau Ticket-Théâtre(s) organise ponctuellement des stages sur la réception et l'analyse collective d'une représentation.
Le CDN renoue également des liens spécifiques avec les entreprises du territoire (Motul, Saint Gobain, centre bus RATP, entreprises du réseau Plaine Commune Promotion) . Nous pensons, qu'au delà des offres classiques (spectacle +cocktail), les pièces d'actualité et les actions menées sur le territoire peuvent nous permettre d'approcher les entreprises sous un angle inédit.

2.les écoles de formation supérieure :

a) Paris VIII : séminaire itinérant des études théâtrales de Paris VIII, le CDN a signé une convention avec l'Université Paris VIII. Elle accueillera ses étudiants pour 2 à 3 spectacles par saison qui feront l'objet de rencontres, d'analyses. Elle organisera dans ce cadre des colloques consacrés au devenir des institutions théâtrales.
b) Paris VIII : workshop: Dans le cadre de la préfiguration d'un DU ou master pro avec le département d'études théâtrales de Paris VIII, MJ Malis et des artistes animera un workshop d'une semaine sur la question de théâtre et sciences humaines et sociales.
c) ENS : accueil du séminaire d'Anne-Françoise Benhamou (30h)
d) Université Paris III : dans le cadre du Master Pro 2, Marie-José Malis a été la marraine de la promotion 2015 du Scénoscope (co-élaboration d'un événement culturel au cœur d'Aubervilliers)
e) Paris X Nanterre – la directrice du Pôle du Public occupe un poste de chargés de cours. Plusieurs séances ont lieu au CDN avec en complément du cours des rencontres avec les artistes programmés.
f) Autres universités: Partenariat avec les billetterie de Paris 1, Paris 3, Paris 8, Paris 13, Université d'Evry;
g) le Pôle Supérieur du CRR Aubervilliers-La Courneuve: Avec la section Théâtre - mise en place de trois masterclass avec des metteurs en scène de La Commune. présentations des travaux des élèves, visite du théâtre, rencontres régulières avec les artistes programmés, tarifs préférentiels pour les spectacles, rencontres avec l'équipe des relations avec le public. Avec la section musique – présentation de travaux d'élèves, micro concerts dans le hall ou dans le bar.

II.2.3 Partenariat avec les acteurs locaux:

MD

MJM

Le tissu associatif local est très important. Le CDN développe des liens privilégiés avec un grand nombre d'associations parmi lesquelles: Le conseil local de la jeunesse, l'OMJA, Les Séniors d'Aubervilliers, Le Foyer protestant, la CAF, Auberbabel, La Fripouille /CAS Production, ASEA (ateliers de socialisation), Epicéas (Épicerie Aubervilliers Solidarité), Le Grand Bouillon (café culturel), le Conseil Local des jeunes, l'OMJA, Auber sans la peur (soutien aux sans–papiers)...

Partenariats menés dans les quartiers :
Le CDN est partenaire des associations de quartiers ayant comme objectif la création et le maintien de liens sociaux : La Parenthèque (quartier La Villette), Une Oasis dans la Ville (le Marcreux), équipes de quartier Vallès la Frette / Karman Firmin Gémier, Médiathèque Henry Michaux à la Maladrerie, La Faceef au Landy...

Contenu des partenariats:
- mise en œuvre d'un accompagnement et d'une politique tarifaire particulière sur les spectacles,
- visites du théâtre en vue de facilité l'accès au théâtre,
- mise à disposition de salle pour des manifestations : vente annuelle de la Fripouille, répétition de la chorale Auberbabel, Tertulia, «goûtons ensemble» de Michèle Sully
- participation aux événements locaux (la rue est à nous, journée des associations),
- création en commun de manifestation autour d'un spectacle (dîner linguistique)

Dans le cadre du contrat de ville (Politique de la ville) plusieurs projets ont été développés :
- «d'Hypérion en Avignon» projet VVV en 2014
- Atelier théâtre d'Epicéas reconduit chaque année: mise en œuvre d'un atelier de jeu théâtral pour adultes en situation de précarité (32h/an)
- Participation au Cycle estime de soi et re-dynamisation
- Projet *Liliom* de Pascal Kirsch (artiste du collectif les 4 chemins)

Partenariats en projet pour 2016:
- A travers la ville: éducateurs de rue
- Association Franco Chinoise Pierre Ducerf, langues plurielles)

Et en dehors d'Aubervilliers:
- La Mas du pommier pourpre (Saint-Denis)
- Parents d'Ici- Parents d'ailleurs (La Courneuve)

ARTICLE II.3. UNE POLITIQUE TARIFAIRE INCITATIVE :

Les tarifs et les formules d'abonnement en N-1 ont été simplifiés.

Les tarifs individuels restent relativement bas et proposent des formules de réduction adaptées aux conditions économiques des habitants de la Ville d'Aubervilliers et du 93

Le plein tarif est passé de 24 € en 2013-2014 à 23 € pour le démarrage de saison 2014-2015

Le tarif réduit qui s'applique à partir du démarrage de saison 14-15 à tous les habitants du 93 et aux demandeurs d'emploi a été fixé à 11€ pour la saison 2014-2015. Il sera rehaussé à 12 € pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017

Deux tarifs particulièrement bas ont été mis en place : 9€ pour les moins de 18 ans et les étudiants, 6€ pour les non imposables et les moins de 12 ans.

MD

MJM

Nous souhaitons par ailleurs réactiver l'esprit des abonnements qui reflète une volonté des spectateurs de venir appréhender la cohérence d'une programmation et d'être fidèle à une démarche artistique.
Les formules sont cependant simples et souples. Elles commencent à partir de 3 spectacles (tarif normal à 15€ la place, tarif réduit à 10€ la place) et le même tarif réduit est appliqué pour les spectacles supplémentaires. Les dates peuvent être choisies ultérieurement à la prise d'abonnement. Les abonnés bénéficient d'un certain nombre d'avantages.

Une formule très attractive pour les étudiants va être mis en place pour 2015 et 2016 : un carnet de 5 places à utiliser librement (seul ou à plusieurs) pour 30€ (6€ la place). De même pour les scolaires à partir de 3 spectacles le tarif est à 6€.

ARTICLE II.4. UNE COMMUNICATION

Le CDN confie la ligne graphique de sa communication à l'agence deValence (Alexandre Dimos et Ghislain Tribouleт). L'agence privilégie un processus de travail basé sur le dialogue et sur une analyse attentive du contenu et du contexte de diffusion. S'inscrivant dans la tradition d'un design graphique à la fois rigoureux et novateur, ils abordent l'objet graphique comme une réponse visuelle spécifique à une situation de commande elle aussi spécifique.
Avec la conception d'identités visuelles fortes et repérables, l'agence montre sa capacité à imaginer des propositions graphiques à la fois singulières et ouvertes, pouvant se déployer dans le temps et s'adapter à des supports variés.
Le CDN édite une brochure qui constitue chaque année, un recueil de paroles des artistes programmés, un recueil des questions que leur posent notre époque et leur art. Cet objet est imaginé comme un document qui peut être gardé et ainsi former, au fil des ans, une sorte de collecte sur l'esprit de ce qu'auront été notre époque et ce temps du théâtre de La Commune.
La brochure s'ouvre toujours sur un reportage réalisé par un photographe invité à parcourir Aubervilliers et à capter la singularité de cette ville. En 2014-2015, nous avons invité le photographe Guillaume Belvèze. En 2015-2016, c'est Antoine Séguin qui s'est prêté à l'exercice.

Le CDN axe son plan de communication sur une forte présence dans le paysage urbain parisien et albertivillarien. Un affichage métro est prévu pour au moins 4 périodes de 15 jours. En complément de cet affichage, des rappels de l'image de La Commune sont mis en place par un affichage boutique sur des quartiers ciblés de Paris, d'Aubervilliers et de ses alentours. L'équipe du pôle des publics sillonne la ville en collant des affiches sur les palissades de chantiers. Cela permet un contact direct avec la population d'Aubervilliers qui ainsi interroge nos manières de parcourir le terrain.
Le service communication de la Ville d'Aubervilliers nous octroie régulièrement ses panneaux d'affichage Decaux.

En complément de l'affichage, des tracts sont diffusés dans différents points stratégiques (autres théâtres, lieux culturels, bibliothèques...) et parfois distribués à l'entrée de salles de spectacles.Le CDN collabore avec l'office de tourisme du 93 en diffusant ses tracts dans leur réseau.
Nous limitons les envois postaux au public abonné et de proximité.
Nous privilégions les envois réguliers de newsletter et d'invitations aux premières des spectacles programmés.
En lien avec les partenariats presse, nous communiquons régulièrement dans les supports suivants: La terrasse, Les Inrocks, Télérama, Le Monde
A nous Paris, Théâtre(s) magazine, Mouvement, France Culture.

MD

Le site de La Commune a lui aussi été totalement repensé en totale adéquation avec la ligne graphique. Il devient centre de ressources avec la mise en ligne régulière des captations des événements tels le séminaire Alain Badiou.

a. Le volume financier prévu pour la communication institutionnelle après une importante hausse en 2014 liée à la refonte de la charte graphique et du site se normalisera autour d'un montant de 100.000 € annuels environ et 10% du disponible pour activités

N-1/ 2013 : 89.000€, soit 8% du disponible pour activités
2014:135.000 € soit 16% du disponible pour activités
2015, 2016 et 2017 environ 100.000€ soit 10% du disponible pour activités

b. Le volume financier de la communication autour des spectacles (hors salaire de l'attachée de presse non permanente) correspond en outre à un volume financier important compris entre 11 et 14% de la dépense globale pour activités par an, soit entre 150.000 et 220.000€

2013 (année de référence N-1) : 150.000 et 7% de la dépense pour activités
2014: 150.000 € et 11% de la dépense globale pour activités ;
2015: 220.000 € et 14% de la dépense globale pour activités ;
2016 et 2017: 190.000 € et 13% de la dépense globale pour activités.

Ces montants posent question, mais ils sont aujourd'hui indispensables pour rasseoir la visibilité du CDN dans le paysage francilien.
La mise en place d'une politique globale de communication des lieux culturels labellisés à l'échelle de la région et de partenariats avec les collectivités territoriales serait seule susceptible de faire baisser ces volumes financiers de manière importante.
Le CDN est évidemment extrêmement favorable à mener avec les tutelles une réflexion autour de cette question.

MD

ARTICLE 3 : LE CDN - CENTRE DE RESSOURCES SUR UN TERRITOIRE.

Sur son territoire, le CDN peut devenir référence:

a) pour l'action éducative et péri-scolaire: projets nouveaux avec le lycée Le Corbusier, avec la SEGPA du Collège jean-Moulin et le micro lycée du Bourget, instances de travail en commun entre intervenants artistiques et enseignants, construction de méthodes etc.

b)pour les enjeux de création avec la population (pièces d'actualité, résidences, séminaires et conférences)

c) pour les nouvelles méthodes de relations avec le public : la brigade, nos enquêtes, notre inventaire à venir sur la vie des gens du territoire etc.

Sur les deux derniers points au moins, le CDN produira des textes qui rendront l'expérience pensable pour tous.

Sur la question éducative, le CDN est prêt à envisager la création d'un service éducatif en son sein.

ARTICLE 3.1 LA FORMATION SUPERIEURE

Le CDN est partenaire du projet SACRe. Il accueille des travaux des étudiants chercheurs, en partenariat avec le CNSAD.

Marie-José Malis est en discussion avec la directrice du CNSAD pour rejoindre l'équipe pédagogique du CNSAD.

Le CDN est devenu partenaire consistant du CRR Aubervilliers-La Courneuve et par ce biais, du Pôle Supérieur. Il est conseiller artistique pour le recrutement du nouvel enseignant théâtre du CRR, partie prenante du Pôle Supérieur, en remplacement de Sylvie Debrun. La pédagogie du département théâtre du CRR sera ainsi élaborée étroitement avec le CDN.

Le CDN est un partenaire historique du centre de formation des apprentis de l'Académie Fratellini. Dans le cadre de la création de l'artiste associée Françoise Lepoix en 2016, le CDN souhaite renouer ce partenariat par l'emploi d'apprentis du CFA dans le spectacle (3 au moins) et d'anciens apprentis professionnalisés.

ARTICLE 3.2 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. LE CDN s'est rapproché de l'AFDAS, des chantiers nomades, pour mettre en place une offre de formation continue sur les enjeux baptisés « les nouvelles esthétiques égalitaires ». Cette formation s'adresse en particuliers aux nouveaux collectifs issus des écoles nationales, aux metteurs en scène, chorégraphes, cinéastes, vidéastes, intéressés à repenser l'art de l'interprète et la construction du discours, par une maillage entre professionnels et non-professionnels, fiction et réalité. Il se donne comme objectif de créer un cycle de formation innovante de 3 stages de 10 jours par saison. Artistes pressentis : Jérôme Bel, David Simon, Bruno Dumont, Maxime Kurvers, Laurent Chétouane, MJ Malis, Boris Charmatz, Christoph Marthaler, Philippe Quesne...

2. Le CDN est associé à l'Université Paris VIII en vue de la création d'un DU mêlant formation initiale et continue (dispositifs Région, organisme de formation continue de l'université et AFDAS) sur des enjeux de construction de discours scénique en relation avec les discours et méthodes des sciences humaines et sociales. Cette formation s'inscrira en parfaite cohérence avec le Campus Condorcet. Elle vise à fortifier les pratiques scéniques dites documentaires, le renouveau du théâtre

MD
MJM

politique, anthropologique etc. Le regain d'intérêt de la scène pour la question du traitement de la réalité.

ARTICLE 3.3 UNE POLITIQUE D'ARCHIVAGE

Les archives de la direction de Didier Bezace ont été numérisées à la fin de son mandat grâce à l'attribution d'une subvention spécifique de la DRAC Île-de-France et versées aux archives Municipales, ce qui a permis de libérer de l'espace nécessaire pour l'archivage des documents administratifs et de communication produits par la nouvelle direction

Le CDN a par ailleurs maintenu une politique systématique d'archivage vidéo des créations et événements (colloques, rencontres, ateliers scolaires, phases de travail des pièces d'actualité).
En 2016 il est prévu de procéder à une formation de certains personnels sur les technologies vidéo (captation et montage) pour compléter cette capacité d'archivage.

Le site du CDN a commencé devenir un lieu ressource pour la mise en ligne d'une partie de ces archives. Le CDN entend développer cet outil de manière importante en 2015 et 2016.

Par ailleurs, Le CDN versera régulièrement son fonds aux archives municipales et prévoira un partenariat avec l'INA ou la BNF pour l'archivage du fonds artistique constitué à l'issue de la direction de Marie-José Malis.

MJ
MJM

TITRE III: MOYENS D'ACTION

ARTICLE 1: LES LOCAUX ET MISES A DISPOSITION

Afin de remplir ses missions de centre dramatique national, le CDN devra bénéficier d'un théâtre en ordre de marche et d'un niveau d'équipement minimal conforme à son label.
Il apparaît urgent à cet égard d'engager une réflexion rapide sur l'outil qui, malgré son importance symbolique sur le territoire d'Aubervilliers apparaît aujourd'hui inadapté aux besoins d'un CDN, ce qui risque d'affaiblir les projets qui s'y développent et de le fragiliser dans le paysage francilien et séquano-dyonisien des autres structures labellisées.

Aujourd'hui , la Ville met à disposition l'ensemble des locaux suivants **(cf annexe 2)** ;

1. bâtiment historique:

Une salle de 362 places d'une profondeur de 19.70 m et d'une largeur de 10.40 m avec une scène intégrée de 9m de large et de 11.34m de profondeur. Mitoyens de la scène se trouvent un atelier de 44.50m2 et un dépôt à décor de 89.50m2;

Une petite salle de 162 places avec plateau intégré d'une largeur de 18.40m et de 9.75m de profondeur. Sous le plateau se trouve un petit atelier de 19.20m2;
une arrière scène

Un hall d'une surface de 95.70m2 dessert les 2 salles ainsi que le restaurant. Le restaurant du théâtre est composé d'une salle de 90m2, d'une cuisine de 21m2 et d'une réserve de 7m2.

Le CDN dispose au total de 13 bureaux regroupés dans 3 zones éloignées les unes des autres. La grande salle dispose de 6 loges pour les artistes, d'une loge habillage-entretien costumes, d'une loge maquillage-coiffure et d'un foyer. La petite salle dispose de 3 loges pour les artistes et d'un espace commun servant de foyer, de loge habillage-coiffure et maquillage.

Le CDN ne dispose pas de salle dédiée à l'action culturelle qui se déploie dans tous les espaces du théâtre, et notamment dans le hall et le restaurant du théâtre, qui sont mis à disposition régulièrement pour les associations et les partenaires.

2. Salle de répétition des 4 chemins

Depuis 2013, le CDN dispose également d'une salle de répétition hors les murs, située dans le quartier des 4 chemins, équipée, d'un plateau de 12.10m de large et de 13.40m de long, de 2 loges, de 2 locaux technique et d'un hall faisant office de salle de réunion et de bureau pour les artistes qui y travaillent avec un poste informatique ;

3. espaces de stockage

En plus de l'entrepôt attenant au plateau de la grande salle, le CDN dispose d'un lieu de stockage situé dans le centre technique municipal de la ville d'Aubervilliers d'une surface totale de 368.50m2 ou sont stockés décors et costumes;

MD
MTM

4. Besoins nouveaux

Le CDN et ses partenaires, la Ville d'Aubervilliers, le Conseil Départemental, la Région Ile-de France et l'État ont ensemble entamé un travail de réflexion sur le bâtiment, inévitable pour redonner au lieu les outils nécessaires à son ambition et rebâtir son identité visuelle.

Le premier stade de cette réflexion porte sur des travaux d'urgence destinés à réparer l'outil selon un programme d'intervention sur le clos et le couvert.

La question de l'espace et du confort de travail pour les salariés de l'administration et des artistes a été posée par un rapport de l'inspecteur du travail sur l'état des bureaux et des loges **(Cf Annexes 4)**

L'étanchéité des toitures l'isolation thermique et phonique des deux salles et des baies de la façade nord du théâtre, font également partie d'une première tranche de travaux que la ville d'Aubervilliers envisage de réaliser en 2016-2017 (étude 2016 et travaux en 2017);

L'équipement du théâtre nécessite également d'être modernisé et complété notamment pour:
L'équipement son de la grande salle (achats effectués en 2015 et 2016);
L'équipement vidéo inexistant (achats effectués en 2015 et 2016)
Ces équipements ont bénéficié de financements de l'Etat et de la Région.

L'équipement scénique de la petite salle a besoin d'être complété en levage de décors et lumière d'au moins 5 porteuses. Cet équipement sera envisagé dans le cadre de l'étude générale présentée ci-dessous.

Le CDN, en accord avec ses partenaires, préconise le lancement d'une étude générale, permettant de poser et d'examiner différentes hypothèses quant à son avenir à moyen et long termes dans l'enveloppe historique du bâtiment actuel. Cette étude pourra notamment permettre d'envisager le coût et la pertinence des scénarios suivants:

1. Mise aux normes et travaux dans le bâtiment historique nécessitant le redéploiement d'une partie de ses fonctions dans l'aile occupée actuellement par la médiathèque et/ ou les espaces du cinéma le Studio.
2. Déplacement total ou partiel du CDN sur un autre site de la Ville d'Aubervilliers (lien avec le Campus Condorcet ou le futur quartier du Fort d'Aubervilliers dans l'ANRU)
3. Déploiement d'une partie des fonctions du CDN dans un bâtiment annexe en proximité immédiate du bâtiment actuel comprenant une nouvelle « grande salle » et des locaux attenants.

La maîtrise d'ouvrage et le financement de cette étude feront l'objet d'un accord des parties par une convention distincte.

5. Contributions en nature
La collectivité publique propriétaire des locaux mis à disposition inscrit en annexes. Le périmètre et le volume financier de ses contributions en nature (fluides, chauffage, personnel mis a disposition...).

ARTICLE 4 : LES EQUIPES ET L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

Masses salariale année N-1 et perspectives sur les 3 années de conventionnement

2013: 1 540 624€
2014: 1 420 000 €

MD

2015: 1 400 000 €
2016: 1 407000 € (si pérennisation du CICE) / 1 460.000 (si abandon du CICE)
2017: 1 412 000 € si pérennisation d CICE/1 470 000 (si abandon)

Structuration de l'organigramme (cf annexe 3)
Cette économie a été consentie essentiellement par le départ de l'ancienne direction et l'arrivée d'une nouvelle direction resserrée (3 personnes au lieu de 4)
Par ailleurs l'équipe du personnel permanent s'est resserrée et réorganisée autour de 3 grands pôles:
- Un pôle technique réduit à 6 personnes au lieu de 7
- Un pôle qui regroupe l'administration et la production (3 personnes au lieu de 4)
- Un pôle «Politiques du public » qui regroupe les relations avec le public - la communication et la presse – et l'accueil /billetterie à organigramme constant;

Personnel permanent et ETP du CDN

2013: 28 personnes, 25 ETP
2014: 26 personnes, 23 ETP
2015: 25 personnes, 22 ETP
2016: 25 personnes, 22 ETP
2017: idem

Le CDN ne dispose pas d'artistes permanents dans son organigramme en raison du manque de moyens.
Il a fait le choix du partage de l'outil avec 4 metteurs en scène associés et leurs équipes artistiques qui, avec les artistes de la compagnie de Marie-José Malis et les artistes en résidence à la « fabrique des quatre chemins» constituent les forces artistiques de permanence dans le lieu. Il s'agit cependant d'une limite problématique

ARTICLE 3 : LES MOYENS FINANCIERS

Cette convention s'inscrit dans le cadre économique et financier que constituent le compte de résultat et le bilan financier de l'exercice de l'établissement fournis chaque année d'exécution.

Chaque partie à la ^présente convention se fixe comme objectif d'apporter à minima le soutien nécessaire à la réalisation du projet artistique du CDN - tel que définit en concertation, pendant la durée de la convention, sous réserve du vote par le Parlement des lois de finances correspondantes pour l'État et du vote des budgets des collectivités territoriales, les ressources budgétaires annuelles figurant dans cette convention.

L'apport de l'État ne concerne pas les subventions d'investissement. Par ailleurs, les subventions affectées de l'État (S.D.A.T.) sont données à titre indicatif. Une convention financière annuelle fixera à chaque exercice son engagement financier et les modalités de son versement.

Le CDN entend s'efforcer, en accord et avec le soutien des signataires, d'obtenir des soutiens financiers auprès d'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités, et de développer ses recettes d'activité.

Il est annexé un budget prévisionnel global du projet artistique et culturel ainsi que les moyens affectés à la réalisation de ses objectifs ; ce budget détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, le cas

MD
MJM

échéant ceux des établissements publics et des fonds communautaires, les ressources propres et toutes autres ressources ainsi que les contributions non financières dont le CDN dispose pour la réalisation du projet artistique et culturel (annexe ...)

ARTICLE 4: OBLIGATIONS COMPTABLES ET MORALES

Le CDN s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités d'établissement des comptes annuels des sociétés anonymes et aux centres dramatiques nationaux. Afin d'assurer un meilleur suivi analytique, la maquette budgétaire qu'il fournira à ses partenaires permettra de mettre en lien les principes du cadre UNIDO et la comptabilité.

Les comptes du CDN sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre.

Le CDN déclare tenir une comptabilité conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les quatre mois qui suivent la clôture des comptes. Les aides apportées par les collectivités publiques signataires de la présente convention et les autres partenaires éventuels y sont retracées selon les modalités réglementaires d'établissement des comptes.

Le CDN a désigné un commissaire aux comptes qui certifie annuellement ses comptes.

Le CDN s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention pour chaque année de la période de la présente convention et avant le 30 avril de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et du droit communautaire :
- un bilan d'exécution des activités de l'année écoulée (production, diffusion, activités de formation et de sensibilisation, etc.), selon la forme la plus pertinente pour rendre compte de ses activités ;
- le compte-rendu financier, conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, comprenant un tableau des charges acquittées et produits affectés à la réalisation du projet, accompagné de deux annexes :
- un commentaire quantitatif et qualitatif expliquant les écarts entre le budget prévisionnel et le budget réalisé ;
un compte de résultat analytique sous le format UNIDO ;
une annexe détaillée, dans le format UNIDO, des subventions publiques perçues.
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations de service public prévues dans la présente convention;

l'ensemble des indicateurs qui pourront, le cas échéant, être demandés au CDN: les indicateurs propres au label des centres dramatiques nationaux (CDN), au rapport annuel de performance (RAP) soumis présenté au Parlement, aux collectivités, au projet spécifique présenté en **annexe 1**
les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel

le rapport moral et le rapport d'activité approuvés par le directeur du CDN;

un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein travaillé et également en nombre de personnes pour les occasionnels , donc notre fiche sociale
les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

MD

MTM

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par le CDN aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal du CDN ou de tout représentant dûment habilité et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

ARTICLE 5: AUTRES ENGAGEMENTS

Le CDN soit, communiquera sans délai aux partenaires signataires de la présente convention la copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 6 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, soit, informera de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA. De même, elle fournira copie de toute nouvelle domiciliation bancaire. Il informera également ses partenaires de toute modification intervenue dans la composition de ses instances, notamment les noms de administrateurs de la SA.

Le CDN demeure seul responsable de la gestion des manifestations qu'il organise et, de ce fait, supportera lui-même un éventuel déficit de gestion.

Le CDN exercera les activités énoncées dans ses missions sous sa responsabilité exclusive. Il s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle des partenaires signataires de cette convention ne puisse être recherchée. Il devra être en mesure de justifier à tout moment aux partenaires de la souscription de ces polices d'assurance et du paiement des primes correspondantes.

Le CDN s'engage à respecter les réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne l'organisation de spectacles.

Il s'engage à respecter les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur vis-à-vis de ses activités et locaux, et à avertir les partenaires publics dans les plus brefs délais, en cas de difficultés rencontrées.

Le CDN s'engage à mentionner dans tous les supports de communication et manifestations relatives à la convention, le soutien et la participation des partenaires signataires de la présente convention, en conformité avec leurs chartes graphiques et les conditions spécifiques définies avec chacun d'entre eux. Les signataires s'engagent à ce que leurs exigences soient compatibles avec une communication dont la vocation est avant tout à finalité culturelle.

ARTICLE 6: COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi regroupant des représentants des partenaires et du CDN dûment mandatés est mis en place et se réunit au moins une fois par an.

Le CDN s'engage à présenter au comité du suivi:
Son budget prévisionnel en n-1 et son budget réalisé en n+1;
Les éventuelles modifications substantielles de son budget prévisionnel en cours d'année;
Les orientations principales de son activité et leurs résultats;
Le cas échéant, toute information nécessaire à la compréhension de son activité et de son fonctionnement;
Le cas échéant, toute convention réglementée.

MD

MJM

ARTICLE 7: ÉVALUATION

Pour l'ensemble des partenaires, l'évaluation porte sur la conformité des résultats obtenus au regard des objectifs définis conformément à l'utilité sociale ou l'intérêt général des actions réalisées.

les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action menée par le CDN dans le cadre des objectifs du projet visés au titre I définis par les parties en annexe à la présente convention contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention.
Ces indicateurs sont définis d'un commun accord entre les parties signataires de la présente convention. Ils récapitulent et harmonisent l'ensemble des indicateurs qui pourront, le cas échéant, être demandés au CDN: les indicateurs propres au label des centres dramatiques nationaux (CDN), au rapport annuel de performance (RAP) soumis présenté au Parlement et aux collectivités.

L'évaluation annuelle est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord, à partir des éléments définis dans l'article 4 et au vu d'un bilan annuel d'auto-évaluation réalisé par le directeur de la structure.

Avant la fin de l'année 2016, la dernière, la direction du CDN produira un bilan global triennal quantitatif et qualitatif d'auto-évaluation de la mise en œuvre de la convention jusqu'en juin 2016 soit deux saisons complètes qui est transmis à chacun des signataires.

Cette évaluation sur un plan qualitatif comme quantitatif portera sur la conformité des résultats à l'objet, sur l'atteinte des objectifs, sur l'impact des actions ou des interventions, sur les mises en perspectives conjoncturels qui auraient pu faire évoluer ces objectifs en cours de convention et, s'il y a lieu, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Sur cette base, et à partir d'un recueil plus général des données d'observation et d'analyse, chacun des partenaires pourra mobiliser ses propres moyens d'expertise :
pour l'État, elle est menée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles avec le service de l'inspection de la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture et de la Communication ;
Pour le Conseil Général, elle est menée par la Direction des Affaires Culturelles.
Pour la Ville, elle est menée par la Direction des Affaires Culturelles.

La direction du CDN, le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant et les représentants des collectivités territoriales signataires de cette convention seront réunis à l'initiative de la structure pour faire le bilan de l'exécution du projet sur la base de l'auto-évaluation réalisée par la direction. A l'occasion de cet entretien, les parties signataires de la convention feront connaître leurs intentions en ce qui concerne son renouvellement pour une nouvelle période. Au moins neuf mois avant la fin de la présente convention prorogée de droit, le Ministère de la .Culture et de la Communication communiquera la décision à la directrice portant sur son renouvellement.

Il reviendra au CDN de soumettre les conclusions des différentes évaluations lors d'une Assemblée générale.

ARTICLE 8 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les mêmes partenaires signataires de cette convention.
Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

MD
MJM

La demande de modification de la présente convention est réalisée par tous les moyens jugés suffisant pour que chaque partenaire en soit informé (lettre recommandé, mail commun, présentation en comité de suivi, etc.) et précise l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.
Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par tous les moyens jugés suffisants pour la pleine et entière information de l'ensemble des partenaires.

ARTICLE 9: CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Le renouvellement de la présente convention est soumis à une nouvelle validation des partenaires signataires de la présente, du projet développé par le directeur et aux conclusions de l'évaluation triennale conformément à l'article 7.

ARTICLE 10: RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions de la convention et/ou du projet artistique et culturel, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, à la suite d'une tentative de conciliation à l'ensemble des partenaires.

La résiliation pourra avoir pour conséquence le réajustement de la contribution annuelle des partenaires au programme d'activités et impliquer la restitution de tout ou partie des sommes versées par les partenaires.

Par ailleurs, en cas de dissolution ou de liquidation de la SA, la présente convention deviendra, *ipso facto*, caduque. Dans cette hypothèse, les partenaires se réservent le droit d'exiger le reversement total ou partiel des sommes perçues au titre de cette convention.

ARTICLE 11: ATTRIBUTION DE JURIDICTION

A défaut d'accord amiable, tout litige portant sur l'application de cette convention sera porté devant la juridiction compétente.

MD

Fait à Aubervilliers, le 24 juin 2016 en 4 exemplaires .

Pour le Théâtre
La Directrice
Marie-José Malis

Pour la Ville d'Aubervilliers
Le Maire
Meriem Derkaoui

Pour l'État
Le Préfet de Région
Jean-François Carenco

Pour le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
Le Président
Stéphane Troussel

Liste des annexes

Annexe 1 : Budgets prévisionnels du CDN pour les exercices 2014, 2015,2016 et 2017

Annexe 2 : Contributions non financières et mises à disposition de locaux par la Ville d'Aubervilliers

Annexe 3 : Organigramme fonctionnel du CDN

Annexe 4 : Rapport de l'inspecteur du travail

Annexe 5 : Contrat de décentralisation dramatique entre l'État et Marie-José Malis, directrice du CDN

Documents conformes aux documents comptables originaux,
fait à Aubervilliers, le 24 juin 2016
Théâtre de la commune.
Marie-José Malis
La directrice

MD
MJM

La Commune
CDN d'AUBERVILLIERS

Projection budgétaire sur 4 ans
2014-2017

ANNEXE 1

1. CHARGES (HT)	2014		2015		2016		2017	
STRUCTURE	**1 786 376 €**	**55,9%**	**1 680 913 €**	**51,3%**	**1 686 144 €**	**50,3%**	**1 693 144 €**	**50,9%**
Masse salariale globale	1 401 561 €	43,9%	1 398 000 €	42,7%	1 405 000 €	41,9%	1 412 000 €	42,5%
fonctionnement hors masse salariale	240 874 €	7,5%	214 913 €	6,6%	215 144 €	6,4%	215 144 €	6,5%
dotations amortissements+risques et charges	133 485 €	4,2%	58 000 €	1,8%	58 000 €	1,7%	58 000 €	1,7%
Charges financières et exceptionnelles	10 456 €	0,3%	10 000 €	0,3%	8 000 €	0,2%	8 000 €	0,2%
COMMUNICATION	**139 655 €**	**4,4%**	**102 000 €**	**3,1%**	**95 000 €**	**2,8%**	**93 000 €**	**2,8%**
Dont communication de saison	133 043 €	4,2%	92 000 €	2,8%	85 000 €	2,5%	83 000 €	2,5%
Perrsonnel d'accueil non permanent	6 016 €	0,2%	10 000 €	0,3%	10 000 €	0,3%	10 000 €	0,3%
DEPENSE d'ACTIVITE	**1 269 616 €**	**39,7%**	**1 493 000 €**	**45,6%**	**1 570 000 €**	**46,8%**	**1 540 000 €**	**46,3%**
production	863 307 €	27,0%	900 000 €	27,5%	912 000 €	27,2%	975 000 €	29,3%
(Dont dépenses de tournées)	143 294 €	4,5%	200 000 €	6,1%	150 000 €	4,5%	200 000 €	6,0%
spectacles accueillis	323 706 €	10,1%	498 000 €	15,2%	510 000 €	15,2%	480 000 €	14,4%
Ateliers, actions de sensiblisation et autres activités	82 603 €	2,6%	95 000 €	2,9%	148 000 €	4,4%	85 000 €	2,6%
TOTAL CHARGES	**3 195 645 €**		**3 275 913 €**	**2,5%**	**3 351 144 €**	**2,3%**	**3 326 144 €**	**-0,7%**

2- PRODUITS (HT)	2014		2015		2016		2017	
SUBVENTION D'EQUILIBRE	**2 731 290 €**	**86,0%**	**2 726 393 €**	**83,2%**	**2 745 981 €**	**81,9%**	**2 745 981 €**	**82,6%**
Dont Ministère de la culture (DRAC)	1 682 076 €	52,9%	1 682 076 €	51,3%	1 682 076 €	50,2%	1 682 076 €	50,6%
Conseil départemental 93	568 071 €	17,9%	568 071 €	17,3%	587 659 €	17,5%	587 659 €	17,7%
Ville d'Aubervilliers	481 143 €	15,1%	476 246 €	14,5%	476 246 €	14,2%	476 246 €	14,3%
SUBVENTION AFFECTEE	**75 764,08 €**	**2,4%**	**109 520 €**	**3,3%**	**176 000,00 €**	**5,3%**	**100 000,00 €**	**3,0%**
AUTRES PRODUITS	**25 438,00 €**	**0,8%**	**28 000,00 €**	**0,9%**	**29 163,00 €**	**0,9%**	**30 163,00 €**	**0,9%**
Autres produits de gestion	4 450,00 €	0,2%	10 000,00 €	0,6%	15 000,00 €	0,4%	15 000,00 €	0,5%
Quote part des subventions d'investissement	14 186,00 €	1,7%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Produits financiers et exceptionnels	3 464,00 €	0,1%	2 000,00 €	0,1%	2 000,00 €	0,1%	3 000,00 €	0,1%
transferts de charges, reprises sur provision	3 338,00 €	0,1%	16 000,00 €	0,5%	12 163,00 €	0,4%	12 163,00 €	0,4%
RECETTES d'ACTIVITES	**344 822 €**	**10,9%**	**412 000 €**	**12,6%**	**400 000 €**	**11,9%**	**450 000 €**	**13,5%**
dont apport de coproduction/ coréalisation	44 231,05 €	1,4%	29 000,00 €	0,9%	45 000,00 €	1,3%	55 000,00 €	1,7%
dont vente de spectacles et refacturations diverses	167 302,55 €	5,3%	215 000,00 €	6,6%	185 000,00 €	5,5%	215 000,00 €	6,5%
recettes de billetterie	102 224,45 €	3,2%	143 000,00 €	4,4%	140 000,00 €	4,2%	150 000,00 €	4,5%
Action artistique et culturelle	31 063,99 €	1,0%	25 000,00 €	0,8%	30 000,00 €	0,9%	30 000,00 €	0,9%
TOTAL PRODUITS	**3 177 314 €**		**3 275 913 €**	**3,1%**	**3 351 144 €**	**2,3%**	**3 326 144 €**	**-0,7%**

RESULTAT de l'exercice	- 18 331,00 €		0 €		0 €		0 €	
Report à nouveau	**5 256,00 €**		**5 256,00 €**		**5 256,23 €**		**5 256,47 €**	
Théâtre en ordre de marche	1 786 376,00 €		1 680 913,00 €	-5,9%	1 686 144,00 €	0,3%	1 693 144,00 €	0,4%
Disponible pour activité	830 698,00 €		971 479,75 €	16,9%	994 000,23 €	2,3%	990 000,23 €	-0,4%

MD

MJM

ANNEXE 2

Mise à disposition de locaux

LA VILLE met différents locaux à la disposition du **THEATRE** à titre gracieux.
Les locaux mis à disposition du **THEATRE** sont :
- les locaux comprenant les deux salles de spectacle et leurs dépendances situées au 2, rue Edouard Poisson à Aubervilliers sur une partie de la parcelle cadastrée Z 142
- Les locaux dits « pavillon des gardiens » - d'une surface de 35 m² environ, situés au sein du square Stalingrad, sur la parcelle Z 142,
- un magasin destiné à l'entrepôt et au stockage des décors et des accessoires situés au sein du Centre Technique Municipal, 72 rue Henri Barbusse à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée sur une partie de la parcelle BC83
- une salle classée ERP type L 4ème catégorie destinée aux répétitions et pouvant recevoir occasionnellement du public, sise 41 rue Lécuyer à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée sur une partie de la parcelle BC83

Entretien et réparations des locaux

L'entretien, le nettoyage et les réparations des bâtiments et installations fixes sont assurés par les services techniques de **LA VILLE** sur la base d'un accord entre les deux parties pendant toute la durée des présentes.
Cette prestation comprend les éléments suivants : le chauffage/aérothermes, la machinerie et les appareils mécaniques et électriques, les murs et ouvertures, les sols, la plomberie et les sanitaires, les peintures, les menuiseries, les serrureries, les issues de secours, l'électricité courante, les gradins et les sièges des trois salles.
Par ailleurs, **LA VILLE** prend également à sa charge les contrats de maintenance et dépannage des équipements :

a/ liés à la lutte contre l'incendie : désenfumage, extincteurs et RIA, portes coupe-feu, chargeur et batteries de secours/appareils d'éclairage de secours (balisage et ambiance panique), appareils et réseau de diffusion du message enregistré d'évacuation
b/ liés au spectacle : éclairage scénique (gradateurs et pupitres de commandes des trois salles), son (tables de mixage, panneaux de dicordage et amplificateurs des trois salles), machinerie théâtrale (équipements de levage contrebalancés ou motorisés des trois salles),
c/ le contrat de location et maintenance du réseau d'alerte dit TASAL (liaison spécialisée)
d/ les contrats pour les contrôles de conformité annuels obligatoires de l'installation électrique (bâtiment et scénique), des équipements de levage (porteuses contrebalancées motorisées), la chaufferie et canalisation pour le gaz, les contrats liés à la réglementation concernant les ERP et la protection des travailleurs

En dehors des travaux de maintenance ordinaire, aucune autre modification des lieux ne pourra être réalisée par **LE THEATRE**, sauf accord exprès de la **VILLE**.

Fluides

LA VILLE prend en charge directement les frais d'eau, de chauffage au gaz et d'électricité pour ces locaux.

MD

MJM

Impôts, taxes et charges

LA VILLE acquittera tous impôts, taxes et charges relatifs aux locaux mis à disposition du **THEATRE**.

Assurances

En tant que propriétaire des locaux mis à disposition, **LA VILLE** déclare avoir souscrit une assurance « dommage aux biens » (bâtiment, décors, accessoires, mobilier à l'exception des objets qui sont la propriété personnelle du **THEATRE**, des artistes ou des tiers) ainsi qu'une assurance « responsabilité civile » pour ce qui la concerne.

Indemnité d'occupation

La mise à disposition des locaux est accordée à titre gratuit.

MD

MJM

La Commune – centre dramatique national – Aubervilliers
Organigramme

PÔLE DES POLITIQUES du PUBLIC

Valérie PERRIOT-MORLAC
Directrice

Hélène BONTEMPS
Directrice adjointe

Sophie LOPEZ
Responsable accueil et billetterie

Émilie HERITEAU
Dramaturge, chargée de communication

Aline GERARD
Caroline DALLEM
PIERRE WAUCQUEZ
Billetterie – Accueil

Véronique AUBERT
Chargée de relations avec le public

Justine ROUET
CHABAUX
Librairie – Placement

Bastien ANTHOINE
Raphaelle GRELIN
Placement

Lucie POUILLE
Attachée aux relations avec le public

DIRECTION

Marie-José MALIS
Directrice

Frédéric SACARD
directeur adjoint

Anne POLLOCK
Administratrice

Christèle GENEST
Secrétaire de direction

PÔLE TECHNIQUE

Richard AGEORGES
Directeur technique

Siegfried JULY
DT adjoint, en charge du bâtiment

Alexis JIMENEZ
Régisseur général

Géraldine DUDOUET — *Régisseuse son*

David GONDAL — *Régisseur plateau*

David PASQUIER — *Régisseur lumière*

PÔLE ADMINISTRATIF

Marc SABAT
Chef Comptable

Sophie GORIN
Administratrice de production

Éléonore DESHAIS
Comptable

ANNEXE 3

MCH HD

ANNEXE 4

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

L'Inspecteur du travail

A

Centre dramatique national La Commune
2 rue Edouard POISSON
93 300 AUBERVILLIERS

A l'attention de Madame VINCENT-POLLOCK

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la consommation
du Travail et de
l'emploi
de la région Ile-de-
France

Unité territoriale de la
Seine-Saint-Denis

Pôle travail
Inspection du travail

1ère section

1 avenue Youri Gagarine
93000 BOBIGNY

☎ : 01.41.60.22.58
🖷 : 01.41.60.54.36

Bobigny, le 18 mars 2015

Réf. : BL-15-111
Affaire suivie par : B. LEDEMÉ
Objet : Suites à contrôle

LR/AR : 1A 105 591 6077 3

Madame,

Je me suis présenté en votre entreprise, le Centre dramatique national La Commune sis au 2, rue Edouard POISSON à AUBERVILLIERS (93300), afin de procéder à un contrôle au titre des articles L. 8112-1 et suivants du code du travail en date des 12 février et 5 mars 2015.

J'ai constaté :

Sur les locaux de travail administratif et technique

J'ai contrôlé trois zones de travail comportant des locaux administratifs. La première se trouve en longueur le long d'un couloir où se trouve votre bureau et donne sur la façade nord du bâtiment (zone A). La seconde se trouve au niveau n+1 et est dédié à la communication pour partie et aux services techniques au coin sud-est du bâtiment (Zone B). La troisième se trouve sur la façade est de votre bâtiment en proximité avec l'espace de repos-restauration.

Pour la zone A :
Elle est constituée de sept bureaux répartis en ligne d'Est en Ouest que nous numéroterons de 1 à 7 (voir annexe 1). Les données de surface sont basées sur le plan que vous m'avez transmis.

Bureau numéro 1 : la surface est de 9 m2 et l'espace entre le meuble-bureau et le mur ouest est comprise entre 49 et 57 centimètres. Une seule personne y travaille.

Bureau numéro 2 : La surface est de 10,80 m2 et la séparation entre le meuble-bureau et le mur Est est de 60 centimètres. La distance entre le meuble-bureau et le mur Ouest varie entre 46 centimètres et 60 centimètres. La distance entre ce même meuble et le mur Sud est de 65 centimètres. Deux personnes y travaillent.

MD

Afin de vous mettre en conformité avec les éléments développés ci-dessus, je vous invite à consulter, notamment, les normes suivantes :

- NF X 35-102 - Dimensions des **espaces** de **travail** en **bureaux** ;
- NF X 35-104 - Postures et dimensions pour l'homme au **travail** sur machines et appareils ;
- P 01-001 - Dimensions des constructions - Coordination modulaire : module de base, modulation des dimensions verticales et horizontales ;
- P 01-002 - Dimensions des constructions - Coordination dimensionnelle et modulaire - Vocabulaire - Spécification ;
- NF EN 1023-2 - Mobilier de **bureau** - Cloisons - Partie 2 : exigences mécaniques de sécurité (indice de classement : D62-043-2) ;
- NF EN 1023-3 - Mobilier de **bureau** - Cloisons - Partie 3 : méthodes d'essais (indice de classement : D62-043-3).

Sur les locaux dédiés aux représentants du personnel

Le local présenté comme étant mis à disposition du Comité d'entreprise était un local destiné à la restauration des salariés.

Or, l'article L. 2325-12 du code du travail prévoit que *« l'employeur met à la disposition du comité d'entreprise un local aménagé et le matériel nécessaire à l'exercice de ses fonctions. »*

Vous veillerez en conséquence à vous mettre en conformité avec ces dispositions législatives et réglementaires.

Vous me ferez parvenir, dans un délai d'un mois à réception de la présente, les mesures que vous envisagez pour vous mettre en conformité avec les prescriptions législatives et réglementaires visées ci-dessus.

Je vous rappelle que certains points développés dans la présente peuvent faire l'objet de poursuites pénales que je me réserve la possibilité d'engager.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Inspecteur du travail

Bruno LEDEMÉ

MD

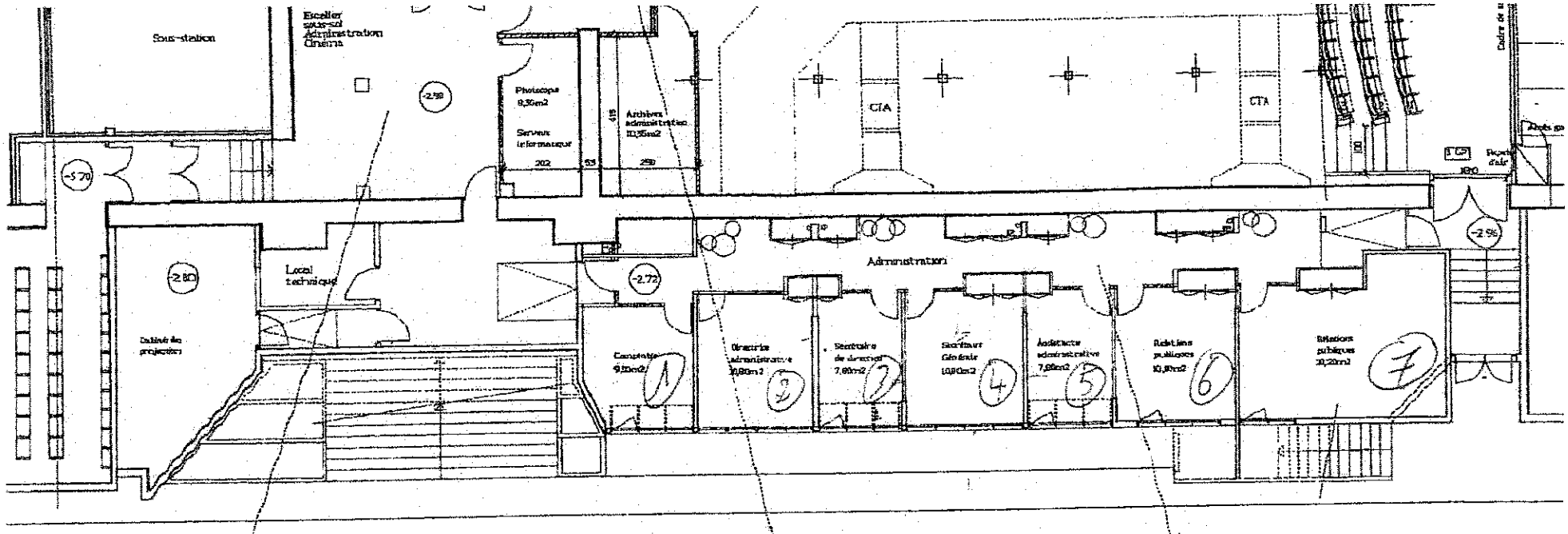

Peinture
sanitaires - hall

Circulation nord-sud
et locaux d'archives

Rénovation des
bureaux administratifs

Annexe 1
Zone A

1/100

Premier original

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction générale de la création artistique

CONTRAT DE DECENTRALISATION DRAMATIQUE

conclu dans le cadre des dispositions du décret n° 72-904 du 2 octobre 1972 relatif aux contrats de décentralisation dramatique et de l'arrêté du 23 février 1995 fixant le contrat type de décentralisation dramatique

entre la Ministre chargée de la Culture, d'une part,

et Madame Marie-José Malis,
nommée directrice du centre dramatique national d'Aubervilliers, ci-après appelée "le directeur", d'autre part.

PREAMBULE

La décentralisation dramatique continue de s'inscrire dans le double projet de ses pionniers : démocratisation et régionalisation de la création théâtrale. Institutionnalisée aux lendemains de la seconde guerre mondiale, André Malraux, puis Jacques Duhamel, lui donnent son véritable élan et concourent à la réalisation de son principal objectif : élargir l'accès à la culture.

Depuis 1972, le contrat de décentralisation dramatique définit les missions des centres dramatiques nationaux.

Un centre dramatique national est dirigé par un artiste directement concerné par la scène : acteur, metteur en scène, auteur, dramaturge, scénographe. Un administrateur ou un animateur peut aussi, exceptionnellement, diriger un centre dans le cadre exclusif d'une codirection avec un artiste. Le contrat entre le ministre chargé de la culture et le directeur du centre dramatique national est pluriannuel.

N.D MJM MD

TITRE I - LA MISSION D'INTERET PUBLIC

Art. 1 - En assumant la charge d'un centre dramatique national, le directeur s'engage à remplir une mission de création théâtrale dramatique d'intérêt public. Dans la zone définie par le contrat, il doit faire de son centre un lieu de référence nationale et régionale pour la création et l'exploitation des spectacles créés par son équipe ; il s'efforcera également de diffuser des œuvres théâtrales de haut niveau. Il recherchera l'audience d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs.

Art. 2 - Le ministre chargé de la Culture et le directeur pressenti s'accordent sur un projet artistique qui constitue la mission du centre dramatique national. Outre la mission fondamentale de création, ce projet définit, notamment, les orientations en matière de diffusion, de programmation de spectacles invités, d'articulation avec les autres centres dramatiques nationaux, scènes nationales et compagnies, et de formation. L'installation du centre dans un lieu doté des moyens indispensables à son fonctionnement est un préalable à l'exécution de sa mission.

Art. 3 - Dans la mesure de ses moyens, le directeur du centre dramatique national s'entourera d'une équipe artistique, technique et administrative permanente. Il prêtera une attention particulière à la sauvegarde des métiers spécifiques du théâtre.

Art. 4 - Le directeur accordera une priorité à la formation et à l'initiation au théâtre en menant des actions conjointes avec les établissements scolaires et les universités de sa zone d'activité.

Chapitre 1 : Dispositions générales.

Art. 5 - Le directeur présentera chaque année au moins deux spectacles nouveaux produits (ou majoritairement coproduits) par lui. Toutefois, pour permettre l'exploitation prolongée des productions du centre dramatique national d'une saison sur l'autre, le directeur pourra ne présenter qu'une seule création nouvelle une année donnée, à charge pour lui de s'acquitter sur l'ensemble de son contrat de l'obligation définie au début de cet article.

Art. 6 - Le directeur fera appel à un ou plusieurs metteurs en scène pour assurer la réalisation de trois des spectacles prévus à l'article 5. Le montage et l'exploitation de ces spectacles devront bénéficier d'un budget significatif pour être pris en compte dans l'évaluation des productions.

Art. 7 - Trois des créations présentées par le centre pendant la durée du contrat concerneront des œuvres d'un auteur vivant de langue française autre que le directeur. Chacune des trois créations devra être jouée au moins dix fois dans la zone définie par le contrat. En outre, le directeur nommera un lecteur chargé d'examiner les textes reçus par le centre.

Art. 8 - Dans la mesure où cela sera compatible avec son projet artistique, le directeur engagera des artistes-interprètes pour une durée d'au moins six mois. En aucun cas cependant la durée du contrat des artistes engagés n'excédera le terme du présent contrat.

HJM

Art. 9 - Un tiers au moins de la masse salariale globale distribuée par l'entreprise du directeur sera affectée aux artistes-interprètes. Cent mois de salaires au moins leur seront distribués chaque année, sauf disposition particulière contraire. Les coproductions minoritaires feront partie de la base de calcul.

Art. 10 - L'action du centre s'exercera prioritairement dans la zone définie à l'article 16.

Chaque production prévue à l'article 5 devra être jouée au moins cinq fois au siège.

Art. 11 - Le directeur prendra les mesures de nature à assurer, sur la durée du contrat, 30 représentations au minimum de spectacles produits ou coproduits par le centre, dans les communes petites et moyennes de la zone, en dehors de la ville siège.

Art. 12 - Le directeur présentera dans la zone définie à l'article 16, des spectacles dramatiques invités selon la procédure du minimum garanti ou de l'achat. Sur ces spectacles, le directeur accueillera au moins cinq spectacles par saison - dont au moins un destiné au jeune public - produits par des compagnies ou des scènes nationales dans un esprit d'exigence artistique et de solidarité.

Il pourra également présenter des spectacles non dramatiques auxquels il ne consacrera pas en dépenses nettes plus de 10 % de son budget artistique.

Art. 13 - Le directeur respectera sur la durée de son contrat un niveau minimum de 20 % de recettes propres (guichet, vente, coproductions...).

Ce pourcentage de 20 % sera calculé sur le total des produits figurant au compte de résultat de la société cosignataire.

Art. 14 - Le directeur ne consacrera pas plus de 50 % de son budget total aux charges administratives et techniques de son centre.

Art. 15 - Le traitement mensuel du directeur rémunère l'intégralité de ses activités administratives et artistiques au centre. La société cosignataire s'engage à verser au directeur pour ces fonctions une rémunération globale fixée selon les règles des sociétés commerciales. Le montant de ce traitement sera communiqué à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et conjointement à la direction générale de la création artistique..

Hors droits d'auteur, lorsque le total des rémunérations tirées d'activités extérieures représentera plus de 50 % de sa rémunération annuelle au centre, le directeur en informera la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et conjointement la direction générale de la création artistique.

Chapitre 2 : Dispositions particulières.

Art. 16 - La zone visée à l'article 10 comprend en priorité la ville d'Aubervilliers, le département de Seine-Saint-Denis et la région Ile-de-France.

Art. 17 - Le nombre de représentations offertes pour les créations du centre, y compris les reprises, dans la zone définie à l'article 16, ne pourra être inférieur sur la durée du présent contrat

MD

MJM

à 190 en fonction du bassin de population, de la jauge des salles du centre et du présent projet artistique.

Art. 18 - Le projet du centre dramatique est le suivant :

Le projet de ce premier mandat est porté par plusieurs inquiétudes et ambitions :

- conforter la place du Théâtre de la Commune dans le paysage des CDN franciliens et nationaux
- contribuer à une redynamisation des CDN en général, entreprise singulière et, nous l'espérons, générationnelle

Les axes du projet, en réponse à cette ambition, sont issus d'une conviction que nous voulons éprouver :

Un lieu de théâtre permet des choses que lui seul peut pour l'art, pour les créateurs, pour le public et pour l'institution.

Alors que le renouvellement des formes s'est instruit ces dernières années par la promotion de formes « délocalisées » et à visée internationale, nous pensons que c'est le lieu qui peut redevenir moderne : moteur d'inventions de nouvelles formes, moteur d'inventions de nouveaux usages. Le local n'étant pas accidentel ou circonstanciel, mais, à condition qu'on vise l'art et non « la politique culturelle », essentiel comme matière et forme de l'adresse et de l'action théâtrales. Nos modèles à cet égard sont Brecht et ses descendants : Rimini Protokoll etc., la Nouvelle Vague cinématographique, la Schaubühne de Stein etc. Des lieux avec esprit, un cadre précisément circonscrit, pensé et agi, pour la cristallisation moderne du medium.

Que peut le lieu de théâtre ?

a) Pour les créateurs :
Un lieu permet un cadre de travail pour le partage des questions et des moyens.
Il peut aller jusqu'à poser que l'aventure commune permettra aussi un enrichissement de l'art que l'on pratique. Voire permettra une « séquence » historique et formelle inédite, portée par des créateurs contemporains. Telle La Nouvelle Vague. La question de la confrérie, du travail entre pairs et de sa validité en actes, en esprit, est devenue cruciale.

b) pour l'art :
- le lieu est une architecture : à La Commune, elle pose problème, mais ce problème peut devenir passionnant, nous obligeant à penser les formes d'inscription physique de notre art.
- Le lieu est quelque part, environné de situations vécues par les gens. Ces situations, ce présent manifeste, peuvent inspirer, forcer l'art. Tel Brecht, tel Warlikowski s'adressant à la Pologne.

c) pour le public : il manifeste l'hospitalité, le souci, et donne un cadre aux questions du présent. Il redonne confiance dans la capacité à inventer des instances publiques communes. Il atteste aussi que l'art est là, interne à la vie, à la ville, quoique différent.

d) pour l'institution : le lieu est le cadre d'ajustements, d'inventions de nouvelles manières de faire la politique culturelle.

Conforter SA PLACE :

Nous allons :

- ré-asseoir de manière organique, nécessaire dans le projet artistique, le lien avec le territoire

N.O MSH

- réaffirmer une politique de productions et d'hospitalité auprès des artistes, et de liens construits avec la jeunesse artistique
- programmer, selon un principe lisible, de longues séries de représentations
- créer des instances publiques de débats etc. pour refaire de ce théâtre un lieu public d'hospitalité où le présent se pense et se construit
- faire du CDN un espace associé à la formation des artistes de demain
- reprendre la question de l'espace et de la visibilité du théâtre. Une étude de faisabilité de travaux (clos et couvert, bureaux, lieux d'accueil du public) est à envisager avec les partenaires. Il faut aussi rebâtir son identité visuelle.

I. LIGNE ARTISTIQUE : QUELLES FORMES ?

Donc le lieu (la vie des gens du lieu) et le medium, (l'actualité, les états du théâtre, la manière dont il cherche son adresse, la manière dont il extrait du présent sa nouveauté) sont nos deux boussoles.

1. Réaffirmation du lien nécessaire de l'art et du lieu, des gens du lieu auxquels il s'adresse. Programme : Pièces d'actualité

Nous avons imaginé ce programme de pièces (3 à 4 par saison) produites par le CDN comme des commandes passées aux artistes du lieu et à des artistes extérieurs : traiter par la scène, avec les gens de la population, ce qui fait présent dans nos vies.
Ces pièces, instruites dans un protocole très précis et financièrement contraintes, sont la tentative d'un art nouveau inspiré par le lieu et les gens.
Ce programme est très important pour nous, et nous en avons confié les deux premières saisons à des artistes majeurs :
En 14-15 : Maguy Marin, Laurent Chetouane, Olivier Coulon-Jablonka
En 15-16 : Jérôme Bel, Alain Badiou, Rimini Protokoll, Salam Yousri (jeune artiste égyptien)

Les pièces d'actualité joueront 2 semaines au théâtre ou in situ sur le territoire.

2. Réaffirmation du medium théâtral comme creuset de tous les arts de la scène et comme lieu d'enquête sur le monde présent.

Je crois au théâtre, je crois à une pensée par le medium, par son champ circonscrit, son historicité, non par conservatisme, mais pour penser le contemporain, ce qui est neuf dans l'agencement ou dans l'invention. Les artistes invités, produits, programmés, sont tous des gens qui nous aident, fût-ce d'un lieu extérieur, à penser l'actualité neuve du théâtre.
En 14-15, les artistes produits ou co-produits sont :
- MJ Malis avec Hypérion d'après le roman de Hölderlin, Laurent Chetouane (pièce d'actualité), Maguy Marin (pièce d'actualité)

En 14-15, les artistes programmés sur 3 semaines chacun sont :
- Catherine Umbdenstock et sa revisitation de *L'Avare* par le poète punk allemand Peter Licht/ Benoît Lambert et sa lecture politique du *Tartuffe*/ Rodrigo Garcia et son manifeste à la jeunesse *Et balancez mes cendres sur Mickey*/ Sergio Boris, metteur en scène argentin, et son incandescente remobilisation du naturalisme dans *Viejo, Solo y Puto*, Matthias Langhoff avec son adaptation du *Mépris* de Moravia (Langhoff est venu pour la première fois en France au Théâtre de la Commune, c'était en 1972, et c'est pour moi, un maître).

3. écriture et commande

La vocation des CDN à contribuer à la création de textes contemporains et au renouveau des écritures théâtrales est clairement affirmée.
Elle est l'enjeu de commandes spécifiques par le biais **des pièces d'actualité**, par le biais des écritures pour l'adolescence.

MD

Elle sera aussi l'enjeu de notre participation à un centre de formation consacré aux nouvelles dramaturgies, qui devrait produire de nouveaux modes discursifs et d'écriture théâtrale. Ce centre de formation se construit avec l'Université Paris 8, dans le contexte de l'arrivée du Campus Condorcet à Aubervilliers. Campus Condorcet, c'est un campus de dimension internationale, qui concentre toutes les hautes écoles et formations universitaires de 3ème cycle en sciences humaines et sociales. Les nouvelles dramaturgies sont celles de chercheurs qui capitalisent pour la scène les apports théoriques et méthodologiques de ces sciences: comment la sociologie, la lingusitique, l'esthétique, l'anthropologie, les sciences cognitives etc. nourrissent le plateau ? Cela nécessite de nouvelles méthodes pédagogiques. Pour ce faire, à mon initiative, la mise en place d'un DU est à l'étude. Dans ce DU, le CDN sera lieu ressources et référent et aussi co-élaborateur avec l'Université et le Ministère de la maquette pédagogique.

Alain Badiou est le premier auteur contemporain associé de notre mandat. La place d'un auteur à nos côtés sera reconduite à sa suite.

Par ailleurs, nous rejoindrons le comité de lecture de la Colline. Et avancerons avec nos CDN voisins (Montreuil, Saint Denis, Nanterre, Gennevilliers, Sartrouville) sur des coproductions spécifiques en jeune public et aussi sur la place de la recherche théâtrale dans l'institution (remettre les studios, espaces de recherches et de formation sur les enjeux théâtraux que posent les nouveaux textes au sein de l'institution). Ces studios, historiquement, ont été le lieu de l'invention que l'institution proposait au public de partager selon des protocoles précis, et il faut rappeler que les écritures nouvelles ont été leur moteur : Meyerhold cherchant à comprendre comment le théâtre symboliste bouleversait la donne, Ostermeyer dans sa Baracke travaillant aux écritures de Mark Ravenhill, David Harrower etc. J'envisage de solliciter les autres lieux de théâtre franciliens sur la constitution en commun de studio.

4. Jeune public :

Nous souhaitons nous orienter vers la co-production de pièces spécifiquement dédiées à l'adolescence. Sur le premier mandat, Alain Badiou en écrira une. Je souhaite aussi passer commande (en cours) à des non-spécialistes de l'écriture théâtrale, mais plutôt des experts de domaines propres à passionner l'adolescence : Florence Aubenas, Boris Cyrulnik, des sportifs de haut niveau etc.

Pour notre première saison 14-15, nous avons souhaité inviter 3 spectacles qui, chacun avec un vocabulaire scénique différent, témoignent de la richesse des esthétiques qui sont aujourd'hui à l'œuvre dans la création jeune public. Ils démontrent également l'attrait grandissant de ce genre, pour des artistes dont la démarche n'avait pas encore intégré cette dimension.
Les artistes invités seront :

- Thierry Bedard et son spectacle didactique à installer dans les classes Un monde idéal – Conférence sur les inégalités dans le monde
- Valérie Mrejen et son spectacle sous forme de proposition plastique et sonore Trois hommes verts
- Patrick Zuzalla avec Ahmed Philosophe d'Alain Badiou, théâtre feuilleton en 7 épisodes, porté par l'énergie physique d'un seul acteur et de ses marionnettes

4. Temps fort : écritures étrangères et francophones : comment le théâtre s'adresse aux gens ?

Nous nous donnons comme objectif de construire ce temps fort sur un rythme biennal : 10 jours, 3 à 4 spectacles invités. Comment, dans des pays, dans des situations particulières, des contextes, le théâtre s'adresse aux gens ? C'est la question que nous nous posons, en regard de notre propre tentative de pièces d'actualité. Sont pressentis pour 2016 : un artiste égyptien, une artiste germano-turque, un artiste bolivien. Je pose cela comme objectif à atteindre.

N.O MJH

5. web série :

L'écriture d'une web série ou d'un web documentaire sera portée par le Théâtre. Ce travail mettra les jeunes d'Aubervilliers au centre : comment on se raconte et on se met en jeu ? Nous avons obtenu le partenariat de France 4, et la collaboration de l'équipe scénaristique de Plus Belle La Vie et avons entamé une réflexion avec de jeunes cinéastes producteurs albertivillariens : Carine May, Hakim Zouhani auteurs de longs et de courts-métrages. Cette initiative devrait voir le jour en 2016. La part de production du Théâtre de La Commune est une part marginale voire nulle, sa participation a valeur de déclencheur du projet, mais il est bien entendu que la majeure partie des financements se fera hors Centre dramatique, par France 4 et ses producteurs.

II. PRÉSENCE DES ARTISTES, PRODUCTIONS/CO-PRODUCTIONS, USAGE DU LIEU ET DES MOYENS

1. Productions de la directrice :

Une production par an. Et une mise en scène tous les deux ans du programme « pièces d'actualité » ou « écritures du réel pour la jeunesse ».

En 14-15 je mettrai en scène Hypérion d'après le roman de Hölderlin : Avignon, TNS, MC2, Théâtre Garonne, CDN de Dijon, Comédie de Genève, L 'Archipel de Perpignan, l'Espal du Mans

En 15, je mettrai en scène une pièce d'actualité.

En 15-16, je présenterai un cycle Pirandello : La volupté de l'Honneur (création), On ne sait comment (reprise) et peut-être Les Géants de la Montagne (création).

En 16-17, je pense mettre en scène une pièce de Kleist : La Bataille d'Arminius.
En 17, une pièce pour l'adolescence, issue du programme « écritures du réel pour la jeunesse ».

Par ailleurs, je souhaite relancer la question du théâtre amateur, en reprenant le programme de pièces montées à l'origine par Gabriel Garran avec le Groupe Firmin Gémier et les jeunes de la population. En 15-16, donc, je redonnerai modernité à cette aventure en mettant en scène des gens d'Aubervilliers vraisemblablement sur le texte de Vichnievski, La Tragédie Optimiste créée en 1961 par Garran.

2. artistes associés :

Nous voulons des associations fortes, nouvelles dans le sens où elles essaient de restaurer l'idée auprès des artistes que le lieu, l'arrêt dans un lieu, le partage dans un lieu de ses questions propres, valent la peine.
Ma conviction aujourd'hui est que cela est l'enjeu d'un chantier. Que les modes de production avec les usages et les mentalités qu'ils ont induits, ne permettent pas aujourd'hui de s'asseoir sur un esprit déjà là. Il faut convertir les mentalités et les pratiques de nous-mêmes et de nos pairs.
Trois artistes associés et un auteur/philosophe ont été choisis pour les trois premières saisons du mandat. Ces artistes ont été choisis parce qu'ils nous inspirent admiration et intérêt mais aussi parce qu'ils veulent se mettre à cette tâche de repenser avec nous la manière d'être dans les lieux :

- Laurent Chetouane
- Jonathan Chatel
- Catherine Umbdenstock
- Alain Badiou

Chacun de ces artistes est porteur d'un projet pour le lieu, en direction des gens. Cours au conservatoire (renforcement de ce partenariat donc entre le CDN et CNR), ateliers de sensibilisation etc.
Comme l'indique le schéma ci-joint, le CDN sera producteur majoritaire de leurs créations et à chaque fois que ce sera possible, producteur délégué.
Voici le schéma de leur présence sur les deux premières saisons :

MD

D.O MJM

- Laurent Chetouane créera en 14-15 une pièce d'actualité (production du CDN) et en 15-16 présentera une production nouvelle (co-production majoritaire du CDN) : Sur le Théâtre de Marionnettes de Kleist (coproduction en cours avec des théâtres allemands et français)
- Catherine Umbdenstock présentera en 14-15 son travail sur L'Avare de Peter Licht (diffusion) et en 15-16 une production nouvelle (soit pièce d'actualité (production du CDN) soit création autre (co-production majoritaire du CDN ou production déléguée)
- Jonathan Châtel présentera en 15 une nouvelle création d'après Le Chemin de Damas de Strindberg (co-production du CDN ou production déléguée, en partenariat entre autres avec le Festival d'automne)
- Alain Badiou écrira en 15 une pièce d'actualité et animera sur 3 ans un cycle de conférences. Je tenterai de réunir les conditions de production de l'une de ses pièces non encore jouée : L'Incident d'Antioche

3. <u>Résidence départementale :</u>

Nous accueillons et soutenons en partenariat avec le Conseil Général de Seine Saint-Denis la compagnie Revue Eclair dirigée par Stéphane Olry et Corinne Miret, qui produiront une pièce d'actualité portant sur les pratiques sportives d'arts martiaux dans le département. Cette création verra le jour en 16 et sera jouée sur le territoire. Elle donnera lieu à des rencontres, ateliers, avec le public.

4. <u>Fabrique de compagnies</u>

Nous avons été sollicités par nombre de compagnies qui demandent à accompagner l'esprit d'un changement. Leurs demandes ne sont pas seulement de moyens mais de dialogue, d'échange sur l'art et sur les pratiques.
Plutôt que de répondre donc en fonction des demandes strictes de salle, nous avons choisi d'organiser le prêt de salle de répétitions et le dialogue entre le CDN et les compagnies solliciteuses sous forme de « fabrique » : un groupe de compagnies sur 2 ans, une invitation qui leur est faite à penser leur usage du lieu.
Il nous a semblé, en effet, juste de favoriser un mode d'organisation en partie auto-gérée de ces compagnies à La Commune. Nous pouvons prêter des espaces. Mais les compagnies peuvent entre elles imaginer leur propre mode d'usage partagé d'un lieu: elles peuvent y développer des mutualisations, échanges de pratiques etc. Cette invitation à prendre la place et la pensée, nous a semblé propice à un usage exponentiel du lieu : il y a ce que le Théâtre de la Commune peut faire (organiser des plannings, assistance technique, tenter de trouver les moyens d'un financement pour accompagner financièrement, mais certainement de manière minoritaire, les compagnies), il y a ce que les compagnies peuvent penser et agir par elles-mêmes, du point de leurs nécessités, désirs, de ce que le lieu peut être pour elles etc.
Nous pensons que les CDN doivent devenir des lieux de fabrique, et espérons obtenir à terme la reconnaissance auprès de la Région de notre rôle auprès des compagnies dans ce domaine-là.
Voici les compagnies à qui nous avons confié ce projet de « fabrique » :

- Elise Chatauret et la compagnie EITHO
- Aurélia Ivan et la compagnie Tzara
- Michel Cerda et la compagnie Levardaman
- Pascal Kirch
- Magali Montoya Compagnie Le Solstice d'hiver
- Amélie Enon compagnie Les Irréguliers

L'organisation de cette fabrique (ses dispositifs, son financement), les modalités de présence visible de ses artistes (présentations publiques, ateliers sur le territoire etc.) seront donc un objet de construction pour le premier mandat.

N.D HDM

Par ailleurs, nous avons proposé à Françoise Lepoix de soutenir ses travaux en direction de la population et de soutenir d'ici à 3 ans une petite forme en création.

III. FORMATION

1.En milieu scolaire :

En partenariat avec les artistes associés, les artistes de la Fabrique, l'Inspection Académique, et le Conseil Général de Seine Saint-Denis, nous développerons une sensibilisation au théâtre et à ses métiers

- dans les écoles primaires (classes à PAC, parcours de spectateurs, politiques de la Ville)
- dans les collèges, grâce notamment aux dispositifs de résidences et d'atelier du Conseil Général
- dans les lycées par le dispositif notamment des classes à option, des ateliers de pratique, des classes à horaire aménagé

Par ailleurs, nous aimerions contribuer à la formation des enseignants : projet de stage sur la question du binôme enseignant-artiste inscrit dans le cadre du Plan Académique de Formation.

2. formation des jeunes professionnels et formation continue

a) le Théâtre de la Commune sera partenaire du Pôle Sup' 93.
b) le Théâtre de la Commune souhaite être à l'initiative d'une formation inspirée par l'implantation du Campus Condorcet à Aubervilliers. Cette formation à inventer sous forme de DU à destination des élèves sortants des Ecoles nationales (théâtre, marionnette, cirque, danse) mais également de la formation professionnelle, constituerait un lieu inédit où se pense la dramaturgie contemporaine des arts de la scène. Comment les théories et méthodes de représentation du monde développées par les sciences humaines et sociales peuvent aider à la modernité du discours de la scène ? Cette formation sera vraisemblablement pensée en partenariat avec l'Université Paris 8.
c) Un partenariat est établi avec l'ESAD : stages et parcours de spectateur/avec le conservatoire
d) Un partenariat est en cours d'établissement avec l'Université Paris 8 et l'université Paris 3.

IV. LE TERRITOIRE

Fondé sur l'élargissement et le croisement des publics, notre projet s'appuie sur le souci de la population comme vecteur de modernité artistique. Le programme est volontairement une sollicitation, une mise en jeu des gens du territoire, souvent défavorisés, par le théâtre, et dans le même mouvement une adresse ambitieuse au public les plus curieux et les plus amateurs de théâtre.

Le lieu public théâtral : hospitalité et lieu constituant

Permettre l'entrée dans le théâtre et l'appropriation des œuvres proposées, en ouvrant largement le Théâtre aux spectateurs à travers plusieurs décisions.

a) Le groupe « Gabriel Garran » : Ouverture à la pratique théâtrale pour les habitants d'Aubervilliers. « Le groupe Gabriel Garran », ainsi nommé en hommage au « groupe Firmin Gémier » créé par Garran, ce sont donc des ateliers dirigés par Marie-José Malis ou par un des artistes associés, chaque semaine d'octobre à mai. Du grand répertoire monté avec des amateurs. Chaque année des représentations publiques seront présentées au théâtre.

b) Travail avec les créateurs : Les pièces d'actualité sont l'occasion de la rencontre entre les créateurs et la population
Il s'agit de multiplier les allers-retours entre le monde artistique et la population, le monde de l'entreprise, le monde du travail, le monde associatif, le monde de l'école et de la politique sociale.

MD

9.0 MJM

c) Public militant : C'est toute une stratégie, ludique, musclée, de débats, conférences, ritualisés et portés par un public militant, associé aux enjeux et questions. Le lieu se distinguera par son esprit : convivialité et parole reprise par la population et par les artistes.

d) Ouverture du restaurant du théâtre en journée : restauration le midi, occupation du bar du théâtre par les associations de la ville en journée

V. STRUCTURATION DU CDN:

Sous ce chapitre, nous mettons les décisions que nous devons viser quant à la structuration du CDN, de son espace et de son équipe :

1. Espace et économie :

- le CDN a un problème structurel de jauge (370 places pour la grande salle, mais 280 seulement utiles en raison du problème de rapport à la scène dans le pavé supérieur de gradins).
- Un réaménagement de la salle est donc à envisager, des pistes existent qu'il conviendra d'explorer avec les partenaires

Pour ce premier mandat, nous travaillerons à :

a) obtenir un partenariat avec la Ville pour la possibilité d'une utilisation ponctuelle (2 à 3 fois par an) de l'Embarcadère : jauge 480. Ce sera déjà le cas en 14-15 pour Le Tartuffe mis en scène par Benoît Lambert.

b) Lancer une réflexion sur le réaménagement et la restructuration des espaces (accueil ,bureaux, espaces scéniques)

2. Equipe :

Le CDN a une équipe dont les méthodes et les modes d'organisation doivent être repensés :
- restructuration du service Relation Publique/Communication/Accueil
- restructuration du service technique

A cet égard, nous avons procédé à l'embauche de Valérie Perriot-Morlac qui devient directrice d'un nouveau pôle baptisé « Politique du Public » et qui recoupe les services relation avec le public, communication, billetterie.
Suite au départ de l'ancien directeur technique, nous avons promu au poste de directeur technique Richard Ageorges, ancien régisseur général du lieu. Avec lui, nous construisons une nouvelle politique de ce service.

3. Financement et partenariat :

a) Nous allons travailler à à obtenir un engagement des grandes entreprises du territoire, en pleine expansion dans ce domaine, sur les politiques que nous menons

- politique de formation
- politique d'accès à la culture
- politique de nouvelle alliance du monde du travail et de l'art : notre programme « pièces d'actualité » développera des créations en partenariat avec les salariés de ces entreprises, notamment. Nous savons bien que le schéma historique qui passait par les comités d'entreprise est rompu : il faut inventer d'autres voies.

Je souhaiterais que le Théâtre de la Commune travaille en partenariat avec la DRAC (et la Ville, l'agglomération et le Conseil Général s'ils le souhaitent) à réinventer d'autres voies sur cette question qui doit être historiquement repensée.

a) partenariats :

N.O HJH

Le Théâtre de la Commune a ouvert le partenariat avec le Festival d'Automne.
Il est soutenu par le Festival d'Avignon.
Il est soutenu par le TNS.
Il est soutenu par la Comédie de Genève.
Il est en partenariat avec le Théâtre Vidy-Lausanne
Par Laurent Chetouane et Catherine Umbdenstock, il est en dialogue de travail avec le Théâtre de Stuttgart, et de Hambourg, et l'Ecole Ernst Busch de Berlin : nous attachons un grand prix à ces collaborations
Il a entamé un dialogue avec plusieurs CDN : Dijon, Montpellier, Besançon, Strasbourg (TJP) et avec plusieurs scènes nationales ou conventionnées : Grenoble, Perpignan, Le Mans, le Théâtre Garonne de Toulouse etc.
En 16, il devrait rentrer en partenariat, par une création de Jérôme Bel, en partenariat avec l'Opéra National -Garnier
Son programme de formation le met en contact avec des écoles et universités internationales : Giesen en Allemagne, La Manufacture à Lausanne, Cal'arts de Los Angeles, Amsterdam
Ces partenariats doivent être renforcés : les pièces d'actualité et pour adolescents doivent, pour partie, constituer un programme diffusé nationalement ; les œuvres des artistes associés doivent être portées dans le réseau national et international (grands festivals, scènes labellisées, théâtres internationaux).
Nous allons développer un partenariat avec la Maison A.Vitez, le Tarmac, Théâtre Ouvert, les CDN d'Ile de France.

TITRE III - LE FONCTIONNEMENT.

Art. 19 - Le signataire du contrat est personnellement et moralement responsable de l'exécution de l'ensemble des clauses du présent contrat.

Art. 20 - Pour mieux établir l'implantation régionale du centre, la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France s'efforcera d'assurer au directeur l'utilisation privilégiée d'une salle de spectacles et de locaux annexes. La direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et le directeur s'efforceront également d'obtenir des collectivités territoriales des subventions de fonctionnement et d'investissement.

Les conventions que le directeur signera à cet effet avec les collectivités territoriales concernées devront être soumises à l'approbation du ministère de la culture, de même que toutes les autres conventions qu'il passera avec d'autres personnes morales.

En cas de coproduction avec le théâtre privé, le contrat y afférent sera communiqué pour avis conjointement à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et à la direction générale de la création artistique avant signature.

Tout contrat de vente ou de co-réalisation ne pourra être négocié à son coût inférieur au coût d'exploitation du spectacle.

Art. 21 - Avant son embauche, l'administrateur choisi par le directeur du centre devra obtenir l'agrément de la direction générale de la création artistique, décidé après avis de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Art. 22 - Le directeur remplira sa mission par l'intermédiaire d'une société à responsabilité limitée ou d'une société anonyme qui est cosignataire du présent contrat. Les statuts de la société devront être agréés par la direction de la musique, de la danse du théâtre et des spectacles.

MD

N.O

HGM

Art. 23 - Le directeur remplira ponctuellement toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux.

Art. 24 - Il tiendra une comptabilité conforme au plan comptable national et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle. Il aura recours à un commissaire aux comptes inscrit sur la liste des commissaires aux comptes établie par les cours d'appel. Les rapports du commissaire aux comptes et ses communications au conseil d'administration et les procès-verbaux des assemblées seront adressés conjointement à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et à la direction générale de la création artistique avant le 15 mars de chaque année.

Art. 25 - Un comité de suivi composé des représentants de l'Etat (direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et direction générale de la création artistique) et des responsables de la société est chargé de suivre l'exécution du contrat et il est informé de l'état financier de la société ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an à l'initiative de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Les collectivités territoriales qui sont engagées financièrement peuvent être invitées à participer au comité de suivi.

Art. 26 - L'entreprise ne pourra effectuer, directement ou indirectement, d'acquisitions ou d'aliénation immobilière qu'avec l'autorisation expresse de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, décidée conjointement avec la direction générale de la création artistique et sur financement approprié.

Art. 27 - Le directeur respectera les dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles concernant l'ensemble de son personnel. Il s'efforcera d'éviter les suppressions d'emploi et de favoriser, au besoin, le reclassement du personnel licencié dans un établissement similaire.

Art. 28 - Le directeur adressera chaque année à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et conjointement à la direction générale de la création artistique, avant le 1er mars, un compte de résultat de l'année précédente et un bilan arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

Art. 29 - Le directeur adressera chaque année à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et conjointement à la direction générale de la création artistique, avant le 1er octobre, un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à la saison précédente ainsi qu'un programme de la saison à venir.

Art. 30 - Le directeur adressera chaque année à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et conjointement à la direction générale de la création artistique, avant le 1er décembre, un budget prévisionnel pour l'année suivante. Ce budget prévisionnel devra être approuvé par le ministère de la Culture avant le 31 décembre.

Art. 31 - Le directeur s'acquittera de ses obligations prévues aux articles 28, 29 et 30 ci-dessus en se conformant aux procédures indiquées par le ministère de la Culture.

Art. 32 - Le directeur reconnaît tous pouvoirs d'investigation sur pièces et sur place pour l'examen de ses comptes et de sa gestion à tout agent désigné à cet effet par le ministère de la Culture. Il facilitera en particulier les missions des inspecteurs de la création et des enseignements artistiques.

NO HTM

Art. 33 - L'activité artistique du directeur s'exercera prioritairement dans le cadre du centre dont il assume la responsabilité. Il évitera les charges extérieures qui seraient susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de sa mission. Il s'abstiendra notamment de toute absence prolongée. Le cas échéant, l'absence sera motivée et nécessitera l'autorisation préalable et expresse de la direction générale de la création artistique. Le directeur résidera dans la zone d'implantation du théâtre.

TITRE IV - LE SUBVENTIONNEMENT.

Art. 34 - Pour lui permettre l'exécution de sa mission, la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France fera bénéficier le directeur d'une subvention de fonctionnement annuelle dont le montant prévisionnel est au moins égal à 1 717 400 euros (un million sept cent dix sept mille quatre cents euros) sous réserve de l'inscription des crédits correspondants dans chacune des lois de finances concernées et de la disponibilité effective des crédits au moment où la demande de subvention est présentée.

Art. 35 - La subvention sera attribuée, sur la demande du directeur, à la société cosignataire du présent contrat.

Art. 36 - Elle sera payée selon les règles comptables en vigueur.

Art. 37 - Le montant prévisionnel de la subvention visée à l'article 34 est communiqué au directeur avant le 1er décembre de chaque année. La notification définitive du montant de la subvention, conformément aux règles du droit budgétaire et de la comptabilité publique, interviendra après l'ouverture des crédits en loi de finances, la répartition de ces crédits et l'engagement comptable.

Art. 38 - Le directeur s'engage à transférer à son successeur, désigné par le Ministre de la Culture, les biens - dont il fournira un inventaire - nécessaires à l'exploitation de l'établissement culturel et ceux acquis pendant son mandat ou celui de son prédécesseur, sans en retirer, directement ou indirectement, un profit personnel.

Cette transmission pourra se faire soit par la cession de tout ou partie des actions de la société, soit par la cession de tout ou partie des actifs sociaux, dans le respect des statuts.

TITRE V - LE TERME DU CONTRAT.

Art. 39 - Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2014.

Art. 40 - Il sera interrompu de plein droit en cas de décès ou d'incapacité du directeur.

Art. 41 - Il pourra également être dénoncé par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement grave susceptible d'empêcher son exécution normale. Le responsable du manquement sera informé par écrit par l'autre partie des griefs invoqués contre lui. Il devra présenter ses observations dans les trente jours suivants et la dénonciation ne pourra prendre effet qu'à ce terme.

Art. 42 - Le directeur ouvrira dans le budget prévisionnel du dernier exercice couvert par le présent contrat une provision destinée à contribuer, le cas échéant, à la sauvegarde des intérêts du personnel artistique bénéficiaire au 1er janvier de l'année concernée d'un contrat à durée

MD

MTH

indéterminée. Cette somme sera réintégrée dans le budget général du centre en cas de renouvellement du contrat du directeur.

Art. 43 - Au terme du présent contrat, les comptes de la société visée à l'article 22 devront être impérativement en équilibre.

Art. 44 - Neuf mois au moins avant l'expiration du présent contrat, le directeur et le ministre chargé de la culture ou son représentant auront un entretien qui permettra de faire le point sur l'exécution dudit contrat et chacune des deux parties devra faire connaître à l'autre ses intentions en ce qui concerne le renouvellement dudit contrat, ou sa prolongation pendant une période de six mois à un an, à laquelle sera associé le directeur suivant.

Article additionnel

Art. 45 – Les articles 8 et 9 sont modifiés par les dispositions du nouvel accord signé le 26 mai 2003 entre les partenaires sociaux sur le volume d'emploi d'artistes interprètes que doivent réaliser les centres dramatiques nationaux.

Le deuxième alinéa de l'article 20 est modifié comme suit : Les conventions que le directeur signera à cet effet avec les collectivités territoriales concernées devront faire l'objet d'une information auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, de même que toutes les autres conventions qu'il passera avec d'autres personnes morales.

L'article 25 est modifié comme suit : Un comité de suivi composé des représentants de l'Etat (direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et direction générale de la création artistique) et des responsables de la société est chargé de suivre l'exécution du contrat et il est informé de l'état financier de la société ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an à l'initiative du directeur du centre dramatique. Les collectivités territoriales qui sont engagées financièrement sont systématiquement invitées à participer au comité de suivi.

A l'article 31 est ajouté le paragraphe suivant : Le directeur fournira notamment au ministère de la culture les éléments permettant de renseigner les indicateurs afférents du projet annuel de performance du programme création du Ministère de la culture et de la création.

Fait à Paris, le 8 juillet 2015

La directrice,

La ministre de la culture
et de la communication,

Michel ORIER
Directeur général de la création artistique

La société cosignataire,
SARL THEATRE DE LA COMMUNE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL
2, rue Edouard Poisson - BP157 - 93300 AUBERVILLIERS
APE 9001Z - SIRET 331 384 263 00025 - TVA FR 92 331 384 263

Délibération n° 02-05 du 1 décembre 2016

POLITIQUE CULTURELLE – SPECTACLE VIVANT – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE ENTRE LA COMMUNE D'AUBERVILLIERS, L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT ET LE « THÉÂTRE DE LA COMMUNE »

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- APPROUVE la convention de partenariat et pluriannuelle entre le Département, l'État – Ministère de la culture et de la communication (Direction régionale des affaires culturelles), la commune d'Aubervilliers et la SARL « Théâtre de la commune» à Aubervilliers,

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer, ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.